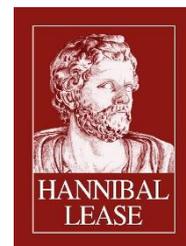




**Rapport Annuel**

**2020**



## SOMMAIRE

- I. Présentation d'Hannibal Lease et du Groupe Hannibal Lease
- II. Mot du Président du Conseil d'Administration
- III. Mot du Directeur Général
- IV. Conjoncture Nationale et Internationale en 2020
- V. Structure du capital et Comportement boursier de l'action Hannibal Lease
- VI. Le Groupe Hannibal Lease : Périmètre de consolidation et activités des filiales
- VII. Activité et réalisations d'Hannibal Lease
- VIII. Gouvernance : Travaux du Conseil et des Comités
- IX. Eléments sur le Contrôle Interne et le Système d'Information
- X. Politique Sociale d'Hannibal Lease
- XI. Responsabilité Sociétale et Environnementale
- XII. Stratégie et Business Plan d'Hannibal Lease 2021-2025
- XIII. Rapport des Commissaires aux Comptes : Hannibal Lease
- XIV. Etats Financiers Individuels au 31 Décembre 2020
- XV. Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
- XVI. Projet de Résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## I. Présentation d'Hannibal Lease et du Groupe Hannibal Lease

### I.1. Présentation d'Hannibal Lease

#### Informations Juridiques

<b>Raison Sociale</b>	:	Hannibal Lease S.A.
<b>Forme Juridique</b>	:	Société Anonyme
<b>Objet</b>	:	Leasing
<b>Date de Création</b>	:	11-07-2001
<b>Capital Souscrit et Libéré</b>	:	55.000.000 Dinars Tunisiens
<b>Adresse</b>	:	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman, - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

#### Administration, Direction et Contrôle

##### **Conseil d'Administration**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Hedi DJILANI	Président	Lui-même	2018 - 2020
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Hatem BEN AMEUR	2018 - 2020
Investment Trust Tunisia S.A.	Administrateur	Dadou Hedia DJILANI	2018 - 2020
La Financière Tunisienne S.A.	Administrateur	Ali Sabri ESSEGHAIER	2019 - 2020
Abderrazak BEN AMMAR	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020
United Gulf Bank UGB	Administrateur	Mohamed Salah FRAD	2018 - 2020
Tunis International Bank TIB	Administrateur	Mohamed FEKIH	2018 - 2020
Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE	Administrateur	Myriam BEN ABDENNEBI	2018 - 2020
Mohamed BERRAIES	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020
Abdessatar KRIMI	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020
Zouhaier BESBES	Administrateur	Lui-même	2018 - 2020

##### **Direction**

Directeur Général	Mohamed-Hechmi DJILANI
Directeur Général Adjoint	Rafik MOALLA

##### **Commissaires aux comptes**

Société	Signataire	Adresse	Mandat
Cabinet Delta Consult	Said MALLEK	Immeuble Saadi - Tour CD 2ème étage - Bureau n°7 et n° 8 - Menzah IV - 1082 Tunis	2019-2021
Cabinet KPMG	Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Les Jardins du Lac - BP n°317 Publiposte Rue Lac Echkel - Les Berges du Lac - 1053 Tunis	2018-2020

## I.2. Le Groupe Hannibal Lease

Le Groupe Hannibal Lease est positionné sur plusieurs métiers financiers complémentaires à l'activité Leasing principalement à travers ses deux filiales AMILCAR LLD spécialisée en Leasing opérationnel mobilier et NIDA SA spécialisée en leasing opérationnel immobilier.

De plus, dans le cadre de l'appui aux secteurs stratégiques de l'économie tunisienne, en termes de financement et de conseil, le Groupe Hannibal Lease est présent dans d'autres métiers, notamment l'immobilier.

Le tableau ci-dessous illustre les participations entrant dans le périmètre de consolidation d'Hannibal Lease par métier.

Société	Activité	Capital	% Détenu
AMILCAR LLD	Leasing opérationnel : location longue durée	1.250.000	99,16%
NIDA SA	Leasing opérationnel : Outsourcing Center (Location de bureaux et d'open space, infrastructures Télécom, services d'infrastructure, d'assistance et d'accompagnement à l'entreprise, aux entreprises Offshore)	13.200.000	29,84%
IMMOBILIERE ECHERIFA	Promotion Immobilière	8.700.000	26,56%

## II. Mot du Président du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Comme pressenti lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire, la crise sanitaire liée à la Pandémie COVID-19 et la baisse de la consommation et de l'investissement à l'échelle nationale, ont impacté négativement l'activité et la rentabilité d'Hannibal Lease.

Déjà en souffrance l'année précédente, l'économie tunisienne s'est fortement contractée en 2020 avec une baisse du PIB de 8,6%. L'inflation s'est établie à 5,6% à fin 2020 (contre 6,7% à fin 2019) et le taux directeur de la Banque Centrale de Tunisie a été ramené de 7,75% fin 2019 à 6,25% fin 2020. Le taux de chômage est passé de 14,9% en 2019 à 17,4% en 2020.

Le Déficit Budgétaire s'est fortement accentué en 2020 pour atteindre 13,1% du PIB contre 3,9% en 2019 et le Déficit Courant s'est résorbé en 2020 de 8,5% à 6,8% du PIB.

Comparé à 2019 Le Dinar Tunisien a connu une légère appréciation par rapport au Dollar Américain (+3,35%) et s'est déprécié (-5,90%) face à l'Euro.

Aussi, le déficit de la balance commerciale s'est résorbé au cours de l'année 2020, atteignant 19,758 Milliards de Dinars (en diminution de 6,678 Milliards de Dinars ou -34,4% par rapport à fin 2019).

De plus et dans la continuité de l'année précédente, l'Etat a continué à recourir massivement à la dette domestique, et il est fort envisageable que cela s'accroisse pour le financement du budget 2021.

Hannibal Lease a clôturé l'Exercice 2020 avec un Résultat Net Individuel déficitaire de 3,991 Millions de Dinars.

Le Résultat Net Consolidé est déficitaire de 3,179 Millions de Dinars.

La persistance conjuguée d'une conjoncture économique défavorable et de la crise sanitaire liée à la pandémie Covid-19, impactant grandement l'économie Tunisienne, contraint Hannibal Lease à adopter un business plan conservateur avec une attention particulière pour conserver ses équilibres financiers tout en apportant le soutien nécessaire à ses clients afin de préserver le tissu économique Tunisien et en particulier les Très petites et Moyennes Entreprises.

### **Le Président du Conseil d'Administration**

Hedi DJILANI

### III. Mot du Directeur Général

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

L'année 2020 aura été profondément marquée par le Coronavirus.

En effet, l'économie mondiale s'est contractée, en 2020, de 3,4% sous l'effet de la pandémie COVID-19. L'impact de cette crise sanitaire sur l'économie tunisienne, déjà en difficulté structurelle, a été nettement plus prononcé avec une contraction du PIB de 8,6% en 2020.

La conjoncture économique nationale défavorable des années précédentes, conjuguée aux répercussions de la crise sanitaire Covid-19, ont accentué le recul de l'investissement et la baisse de la consommation en 2020. Au secteur du BTP déjà sinistré pour les raisons qui vous ont été exposées lors de nos réunions précédentes, sont venus d'ajouter nombre de secteurs d'activité à l'instar du tourisme et du transport. De manière générale, l'ensemble des acteurs économiques ont eu à souffrir des mesures anti-covid, notamment confinement total ou partiel et couvre-feu.

En conséquence, l'activité du secteur financier a été sensiblement affectée, particulièrement celle des leaseurs. En effet, Les Mises en Force du secteur leasing ont baissé de 12% en 2020 pour s'établir à 1.379 Millions de Dinars. Celles d'Hannibal Lease ont chuté de 9,5% pour s'établir à 200,1 Millions de Dinars durant la période.

Par ailleurs, Hannibal Lease s'est conformée à la Circulaire BCT 2020-6 relative au report d'échéances de la clientèle couvrant la période Mars-Septembre 2020. Sur les 3.572 demandes de report covid reçues, 2.126 ont été exécutées et mises en place tandis que 1.446 ont été annulées par les clients.

Les demandes de report covid ont représenté 52% de l'encours HL. Les demandes effectivement acceptées et mises en place ont représenté 31,9% de l'encours HL.

Le traitement de ces demandes a nécessité une énergie et une attention extraordinaires et a accaparé l'ensemble des équipes HL à des moments où notre établissement fonctionnait parfois en mode dégradé.

De plus, le report d'échéances et l'imposition du maintien des taux originaux a freiné l'amortissement d'encours souvent peu ou pas rentables pour HL.

A fin 2020, l'encours global d'Hannibal Lease a diminué de 11,4% pour atteindre 568,7 Millions de Dinars et le PNL a régressé de 1,32% pour s'établir à 17,3 Millions de Dinars.

Hannibal Lease est dans une course à la marge depuis plusieurs exercices afin d'améliorer ses ratios de rentabilité. La baisse des MEF ainsi que celle des encours complique ce processus mais nous sommes sur le bon chemin.

Le taux d'actifs classés a atteint 11,36% en 2020 (contre 8,06% en 2019) et le ratio de couverture des CDL s'est établi à 55,93% (contre 56,05% en 2019). Les dotations aux provisions et agios réservés sur créances douteuses ou litigieuses consacrés à l'exercice 2020 ont atteint 10,251 Millions de Dinars (contre 5,450 Millions de Dinars en 2019).

Hannibal Lease enregistre une dotation aux Provisions Collectives de 1,722 Millions de Dinars durant l'exercice 2020.

Le résultat de l'exercice 2020 est déficitaire de 3,991 Millions de Dinars.

L'exercice 2021 s'annonce, malheureusement, tout aussi difficile pour l'économie nationale du fait de la persistance de la pandémie Covid-19, de l'absence de solution vaccinale globale pour la population tunisienne ainsi que les difficultés rencontrées par l'Union Européenne, premier partenaire économique de la Tunisie.

Les mesures d'accompagnement et de rééchelonnement Covid imposées par la BCT couvrent désormais la période Janvier-Septembre 2021 et cela induit inévitablement les mêmes effets qu'en 2020.

Hannibal Lease fera face à une conjoncture difficile et cela se traduira par un coût du risque élevé sur l'exercice en cours.

Tous les efforts sont concentrés sur l'amélioration de la qualité d'actifs et la hausse de la couverture des risques.

Cependant, l'action la plus importante portera sur l'accroissement de la marge financière de notre établissement afin de retrouver un niveau de PNL viable.

**Le Directeur Général**

Mohamed-Hechmi DJILANI

#### IV. Conjoncture Nationale et Internationale en 2020

##### - Au niveau international :

Dans son rapport sur les perspectives économiques dans le monde, paru au mois de janvier 2021, le Fonds Monétaire International (FMI) a révisé à la hausse ses prévisions de croissance économique mondiale attendue pour 2021 à 5,5% contre 5,2%, mais il a maintenu ses prévisions pour 2022 à 4,2%.

Cette révision à la hausse est principalement attribuée à l'élan de croissance au deuxième semestre 2020, en moyenne plus fort que prévu, ainsi qu'à l'approbation de plusieurs vaccins et des mesures de soutien budgétaire supplémentaires annoncées fin 2020, notamment aux Etats-Unis et au Japon.

Dans les pays avancés, la croissance devrait se stabiliser au niveau de 4,5% en 2021. Le rebond amorcé dans les économies avancées a pris fin au troisième trimestre 2020, freiné par la recrudescence des infections, laissant craindre un redressement lent et difficile. Après une contraction estimée à 3,6 % en 2020, le PIB américain devrait rebondir à 3,5 % en 2021.

La Zone Euro devrait afficher une croissance de 3,6 % en 2021, après un repli de 7,4 % en 2020.

Selon un scénario pessimiste de hausse continue des contaminations et de retard dans le déploiement des vaccins, l'économie mondiale pourrait ne regagner que 1,6 % en 2021. À l'inverse, en cas de maîtrise de la pandémie et d'accélération de la vaccination, le rythme de croissance pourrait atteindre pratiquement 5 %.

##### - Au niveau national :

L'activité économique nationale, déjà fragilisée en 2019 par la baisse de la demande extérieure adressée aux industries manufacturières exportatrices, dans un contexte de ralentissement de l'activité mondiale, a connu une baisse inédite en 2020, de -8,8% après avoir progressé de +1% en 2019. Cette évolution traduit, dans une large mesure, l'impact des mesures de restriction imposées par le Gouvernement pour endiguer la crise sanitaire de la COVID-19.

Concernant l'année 2021, les prévisions tablent sur une amélioration du taux de croissance pour atteindre 2%, à condition que la pandémie de la Covid-19 se tasse et permette une reprise de l'économie mondiale et notamment européenne.

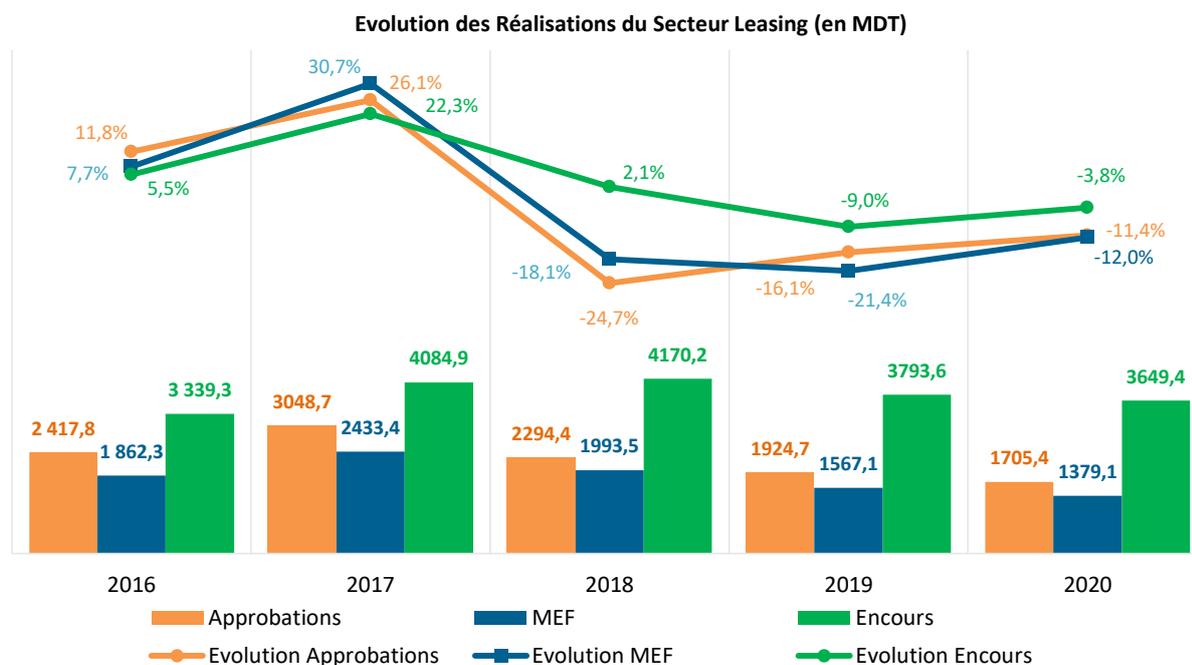
Sur toute l'année 2020, l'inflation moyenne s'est établie à 5,8% contre 6,7% en 2019. Cette évolution est imputable essentiellement à l'atténuation de l'inflation sous-jacente résultant du resserrement de la politique monétaire et de la stabilisation du cours du dinar vis-à-vis des principales devises.

Chiffres clés	2018	2019	2020
Croissance du PIB (à prix constants)	2,5%	1,0%	-8,6%
Taux d'inflation (en %)	7,5%	6,7%	5,6%
Déficit courant (en % du PIB)	11,2%	8,5%	6,8%
Déficit du Budget (en % du PIB)	4,6%	3,9%	13,1%
Croissance des exportations de biens (en %)	19,1%	7,0%	3,7%
Croissance des importations de biens (en %)	20,0%	5,4%	7,5%

##### - Le secteur Leasing en 2020 :

En 2020, l'activité du Secteur Leasing a continué sur sa tendance baissière et ce pour la troisième année consécutive. En effet, les approbations se sont élevées à 1 750,4 Millions de Dinars en 2020 soit en baisse de 11,4% (contre une baisse de 16,1% en 2019).

Les Mises en Forces se sont chiffrées à 1 379,1 Millions de Dinars en 2020 soit en baisse de 12,0% (contre une baisse de 21,4% en 2019). L'encours a atteint 3 649,4 Millions de Dinars en 2020 soit en baisse de 3,8% (contre une hausse de 9,0% en 2019).



## V. Structure du capital et Comportement boursier de l'action

### V.1. Structure du Capital

Le capital d'Hannibal Lease s'élève à 55.000.000 de dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de cinq dinar chacune. Au 31 Décembre 2020, la répartition du capital est présentée dans les tableaux ci-dessous :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Groupe DJILANI	4 951 219	24 756 095	45,01%
Groupe KIPCO	1 585 994	7 929 970	14,42%
CTAMA	864 962	4 324 810	7,86%
MAE	610 106	3 050 530	5,55%
Autres actionnaires	2 913 312	14 566 560	26,48%
Actions propres	74 407	372 035	0,68%
<b>Total</b>	<b>11 000 000</b>	<b>55 000 000</b>	<b>100,00%</b>

Le tableau ci-dessous présente Capital et des droits de vote détenus par les membres du Conseil d'Administration au 31-12-2020 :

Administrateur	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Investment Trust Tunisia S.A.	3 015 048	15 075 240	27,41%
Financière Tunisienne S.A.	1 548 389	7 741 945	14,08%
United Gulf Bank	1 227 520	6 137 600	11,16%
MAE	610 106	3 050 530	5,55%

Tunis International Bank	306 880	1 534 400	2,79%
Hedi DJILANI	40 787	203 935	0,37%
Abderrazak BEN AMMAR	27 400	137 000	0,25%
Zouheir BESBES	2 300	11 500	0,02%
Abdessatar KRIMI	0	0	0,00%
Mohamed BERRAIES	0	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>6 778 430</b>	<b>33 892 150</b>	<b>61,62%</b>

L'actionnariat tunisien est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires Tunisiens</b>	<b>9 154 883</b>	<b>45 774 415</b>	<b>83,23%</b>
<b>Personnes Morales</b>	<b>7 917 970</b>	<b>39 589 850</b>	<b>71,98%</b>
Ayant 3% et plus	6 038 505	30 192 525	54,90%
Ayant moins de 3%	1 879 465	9 397 325	17,09%
<b>Personnes Physiques</b>	<b>1 236 913</b>	<b>6 184 565</b>	<b>11,24%</b>
Ayant 3% et plus	-	-	-
Ayant moins de 3%	1 236 913	6 184 565	11,24%

L'actionnariat étranger est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
<b>Actionnaires Etrangers</b>	<b>1 845 117</b>	<b>9 225 585</b>	<b>16,77%</b>
<b>Personnes Morales</b>	<b>1 845 117</b>	<b>9 225 585</b>	<b>16,77%</b>
Ayant 3% et plus	1 227 520	6 137 600	11,16%
Ayant moins de 3%	617 597	3 087 985	5,61%
<b>Personnes Physiques</b>	-	-	-
Ayant 3% et plus	-	-	-
Ayant moins de 3%	-	-	-

## V.2. Comportement boursier de l'action

Le titre Hannibal Lease a chuté de 29,52% en 2020 pour clôturer à 3,200 Dinars et le volume de ses échanges sur l'année a atteint 0,386 Millions de Dinars.

Chiffres clés	2018	2019	2020
Capital	40 180 000	40 180 000	55 000 000
Capitalisation boursière en Millions de Dinars	61,074	36,483	35,200
Résultat net par action	0,566	0,009	-0,363
Dividende par action	0,300	0,000	0,000
Rendement Dividende	3,95%	0,00%	0,00%
PER	13,43	524,54	-8,82

Cours au 31/12	7,600	4,540	3,200
Plus haut	8,700	7,680	5,990
Plus bas	7,180	4,540	3,150
Performance du titre	-8,43%	-40,26%	-29,52%

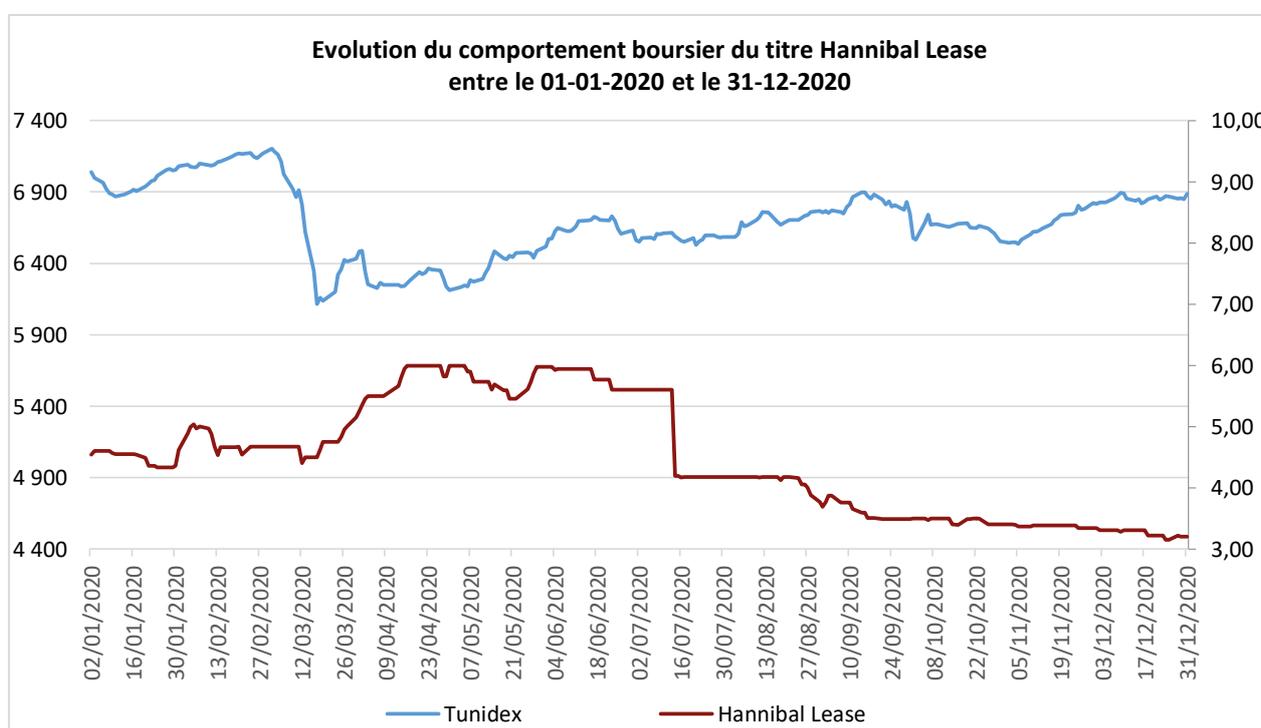
Au terme de l'année 2020, l'activité boursière a clôturé sur une note légèrement défavorable avec un Tunindex en baisse de 3,33% comparable à sa performance durant l'année 2019 avec un repli de 2,06%. Après une tendance baissière durant le premier semestre de l'année 2020, l'activité du marché financier a été marquée par une légère hausse de l'indice Tunindex qui a augmenté de 2% par rapport à son niveau de fin septembre 2020, ce qui a permis d'effacer une partie de ses pertes accumulées au début de l'année.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Juin 2020 a décidé successivement d'augmenter le capital social d'une somme de 14.866.600 (Quatorze Millions Huit Cent Soixante-Six Mille Six cent) Dinars par incorporation de réserves à prélever sur les comptes « Primes d'émissions » et "Résultats reportés" pour respectivement 13.996.000 DT et 870.600 DT et de réduire le capital d'un montant de 46.600 (Quarante-Six Mille Six Cent) dinars par l'annulation des 9.320

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 (Deux Millions Neuf Cent Soixante-Treize Mille Trois Cent Vingt) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 (huit millions trente-six mille) actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2020.

Le cours de l'action Hannibal Lease a évolué en 2020 dans une fourchette de prix comprise entre un minimum de 3,150 dinars et un maximum de 5,990 dinars. Ces pics ont été atteints au cours du mois de d'avril et mai. Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 Décembre 2020 s'est établi à 3,200 dinars contre 4,540 dinars au 31 Décembre 2019 enregistrant une dépréciation de 29,52%.

Au cours de l'exercice 2020, le volume des échanges sur le titre HL a porté sur 90 611 actions correspondant à un montant global de 385 851 dinars et un total de 1 275 transactions.



Rachat d'actions : Nature et cadre légal de l'opération**Article 19 (nouveau) (Loi 99-92 du 17 Août 1999, art 7)**

Les sociétés admises à la cote de la bourse peuvent acheter les actions qu'elles émettent en vue de réguler leurs cours sur le marché.

A cette fin, l'Assemblée Générale ordinaire doit avoir expressément autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et à revendre ses propres actions en bourse.

Le Conseil d'Administration fixe notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée.

Cette autorisation ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans. La société ne peut détenir plus de 10 % des actions déposées auprès de la société de dépôt, de compensation et de règlement prévue par l'article 77 de la présente loi.

Ces actions doivent être mises sous la forme nominative et entièrement libérées lors de l'acquisition.

La société doit disposer, au moment de la décision de l'Assemblée Générale de réserves autres que les réserves légales, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions à acquérir calculée sur la base du cours justifiant la régulation du marché.

Les actions détenues par la société émettrice ne donnent droit ni aux dividendes, qui doivent être déposés dans un compte de report à nouveau, ni au droit de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ni au droit de vote. Elles ne sont pas prises en considération pour le calcul des différents quorums.

Avant de procéder à l'exécution de la décision de l'Assemblée précitée, la société doit en informer le Conseil du Marché Financier. A la clôture de l'opération de régulation, la société adresse au Conseil du Marché Financier un rapport détaillé sur son déroulement et sur les effets qu'elle a engendré.

Régulation du Cours Boursier

L'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 16 Juin 2020, a autorisé le Conseil d'Administration de la société à acheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la Loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'Assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette Assemblée.

Les mouvements enregistrés au titre de l'exercice 2020 sur cette rubrique « actions propres » se détaillent comme suit :

<b>Actions propres</b>	<b>Nombre</b>	<b>Montant (en dinars)</b>
Solde au 31 décembre 2019	51 061	389 349
Achat de l'exercice	12 575	50 599
Annulation de la période	(9 320)	(46 600)
Complément d'apport		10 532
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>54 316</b>	<b>403 879</b>

Le nombre des actions détenues par Hannibal Lease représente, au 31 Décembre 2020, 0,50% des actions en circulation.

### Conditions d'accès aux Assemblées

Les conditions d'accès aux Assemblées Générales sont définies par l'Article 24 des Statuts d'Hannibal Lease.

#### **ARTICLE 24 – ACCES AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS**

I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales Ordinaires et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, tant qu'il possède au moins dix (10) actions.

Plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu par les statuts et se faire représenter par l'un d'eux.

Le droit de participer à l'Assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société huit (8) jours au moins avant l'Assemblée.

II. Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix. A cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

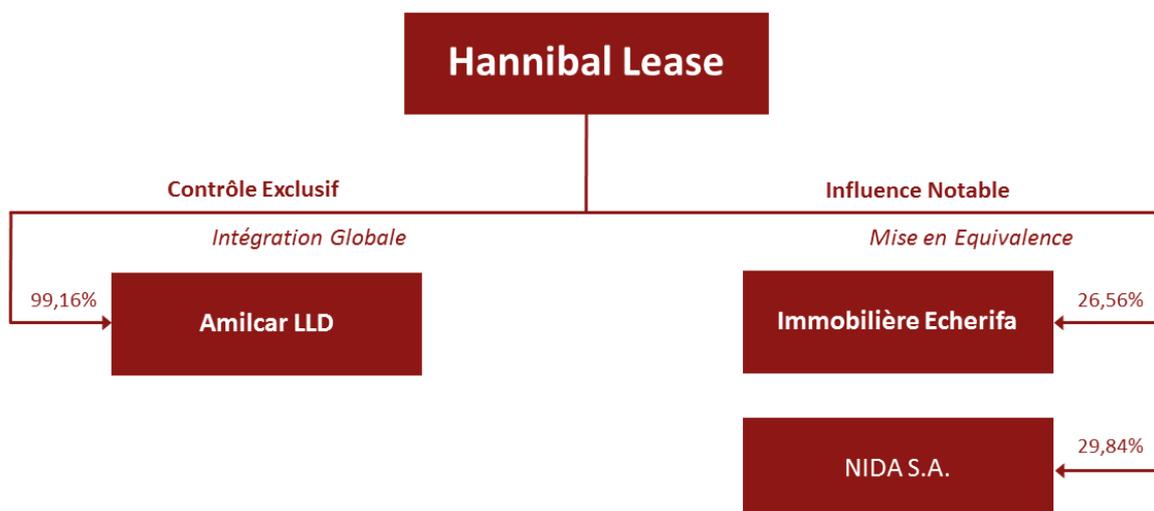
Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.

Le formulaire doit parvenir à la société un jour avant la date de la réunion de l'Assemblée.

**VI. Le Groupe Hannibal Lease : Périmètre de consolidation et activités des filiales**

Outre Hannibal Lease, le Groupe comprend les sociétés Amilcar LLD, détenue à hauteur de 99,16% et mise en intégration globale, ainsi qu'Immobilier Echerifa et Nida SA détenues respectivement à hauteur de 26,56% et 29,84%, et toutes les deux sont mises en équivalence.



**VI.1. Indicateurs clés 2020**

Le Groupe Hannibal Lease a réalisé un Résultat Net Consolidé déficitaire de 3,179 Millions de Dinars en 2020 contre un bénéfice de 0,657 Million de Dinars au titre de l'exercice 2019. Le total Bilan du Groupe a enregistré une baisse de 7,6% en 2020 pour s'établir à 680,1 Millions de Dinars et les Fonds Propres ont atteint 70,4 Millions de Dinars soit en baisse de 4,6% par rapport à fin 2019.

Société	Total Bilan		Capitaux Propres		Chiffre d'Affaires		Résultat Net	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
AMILCAR LLD	20 401	19 615	2 179	2 594	6 100	7 977	357	915
NIDA SA	29 425	28 404	18 757	19 817	7 263	6 301	1 391	1 269
IMMOBILIERE ECHERIFA	11 588	11 701	10 688	10 862	294	648	537	610

\*En Milliers de Dinars

**VI.2. AMILCAR LLD**

Information Juridique

<b>Création</b>	26-09-2009
<b>Forme Juridique</b>	Société Anonyme
<b>Objet</b>	location longue durée (Leasing opérationnel)
<b>Capital Souscrit et Libéré</b>	1.250.000 Dinars Tunisiens
<b>Adresse</b>	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
<b>Effectif</b>	13

**Conseil d'Administration**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
Rafik MOALLA	Président	Lui-même	2021 - 2023
Ahmed Mongi HORCHANI	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Mohamed Hichem MSADEK	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Sadri SANCHO	Administrateur	Lui-même	2021 - 2023
Hannibal Lease S.A	Administrateur	Mohamed Hechmi-DJILANI	2021 - 2023

**Direction**

Président du Conseil d'Administration	Rafik MOALLA
Directeur Général	Ahmed Mongi HORCHANI

**Commissaires aux comptes**

Société	Adresse	Mandat
FINOR	Immeuble Internationale City Center-Tour des Bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis -Tunisie	2019-2021

**VII. Activités et réalisations d'Hannibal Lease**

**VII.1. Faits marquants**

**Gouvernance :**

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 27 août 2019, de désigner M. Ali Sabri ESSGHAIER à titre de représentant permanent de LA FINANCIERE TUNISIENNE en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSGHAIER, et ce, pour le reste de la durée de son mandat qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

**Renforcement du contrôle, de l'organisation et de la compliance :**

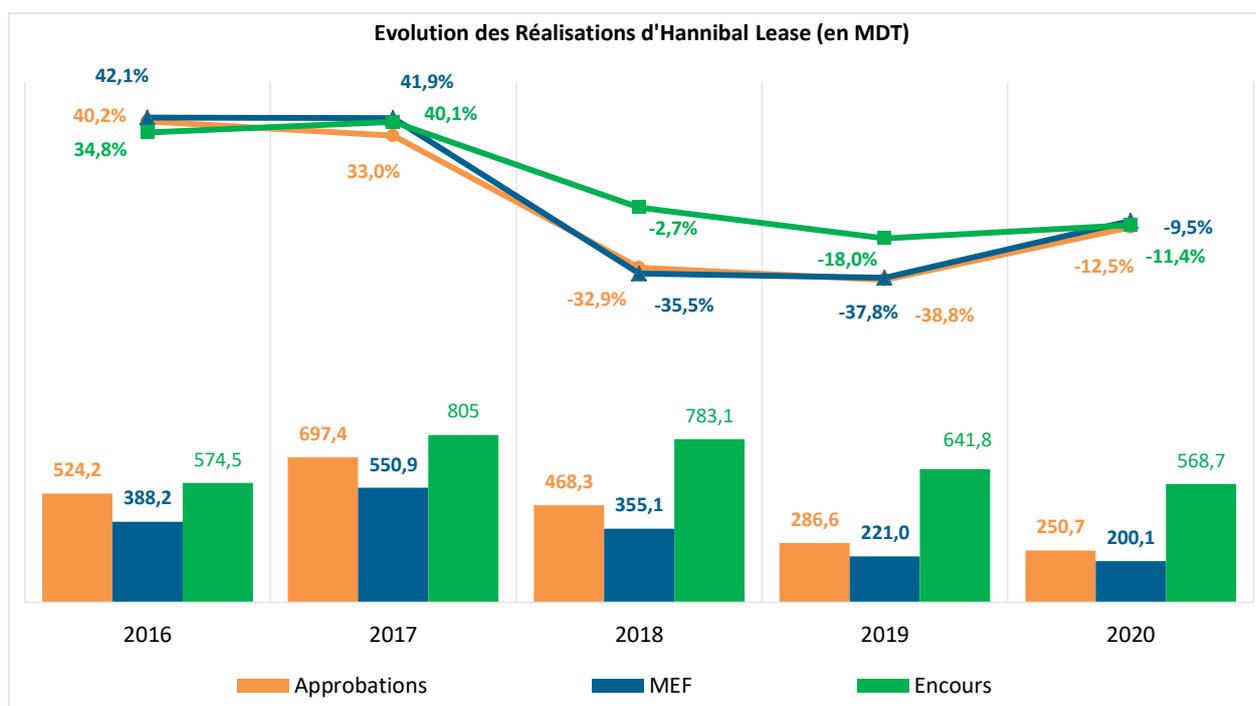
- Réorganisation du système de contrôle interne en prenant en compte les bonnes pratiques internationales.
- Consolidation de l'activité du contrôle de la conformité et mise en place d'un système d'alerte visant à mieux maîtriser les risques de non-conformité et de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et l'abonnement aux services de Thomson Reuters pour le monitoring et le screening LAB-FT .
- Démarrage du projet de la mise en place des normes IFRS.

**Refinancement et Lignes de crédit étrangères :**

- Mise en place de la ligne de financement KFW portant sur un montant de 12 Millions d'Euros remboursable en dinars tunisien et avec une maturité de 10 ans dont 4 ans de franchise.

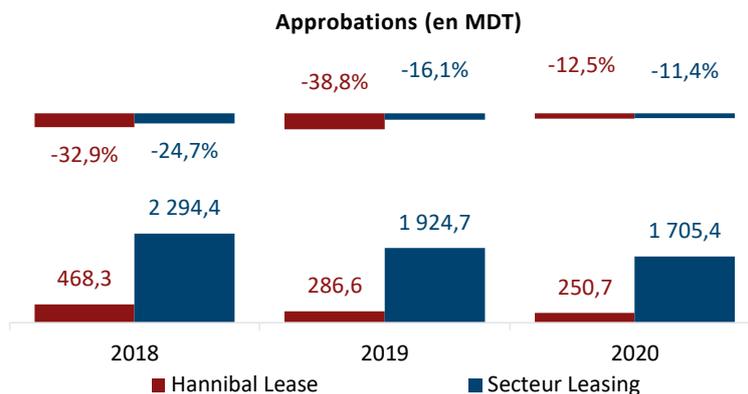
**VII.2. Réalisations d'Hannibal Lease en 2020**

En 2020, l'activité d'Hannibal Lease a continué sur sa tendance baissière et ce pour la troisième année consécutive. En effet, les approbations se sont élevées à 250,7 Millions de Dinars en 2020 soit en baisse de 12,5% (contre une baisse de 38,8% en 2019). Les Mises en Forces se sont chiffrées à 200,1 Millions de Dinars en 2020 soit en baisse de 9,5% (contre une baisse de 37,8% en 2019). L'encours a atteint 568,7 Millions de Dinars en 2020 soit en baisse de 11,4% (contre une hausse de 18,0% en 2019).



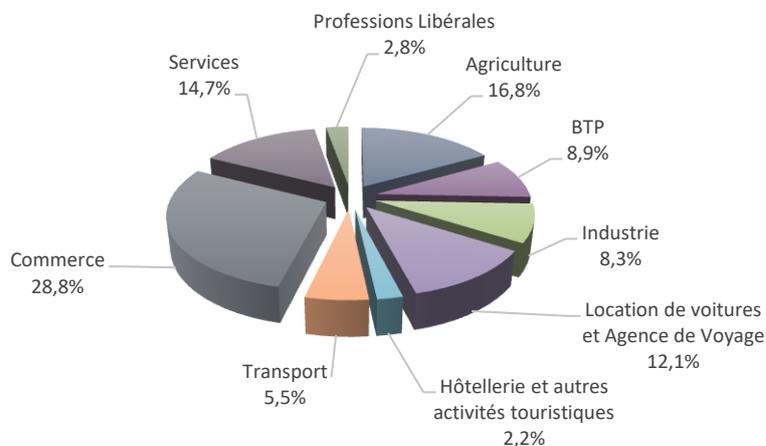
**Les Approbations**

Au terme de l'année 2020, Hannibal Lease a réalisé un volume d'approbation de 250,7 Millions de Dinars, en baisse de 12,5% par rapport à 2019.

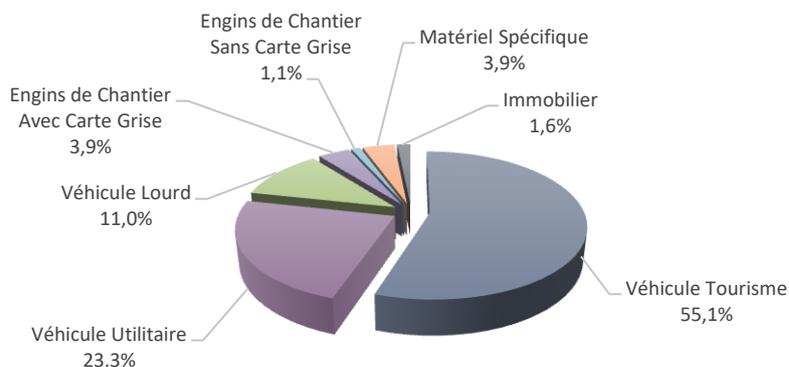


Les répartitions des approbations par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :

**Répartition des Approbations par Activité**

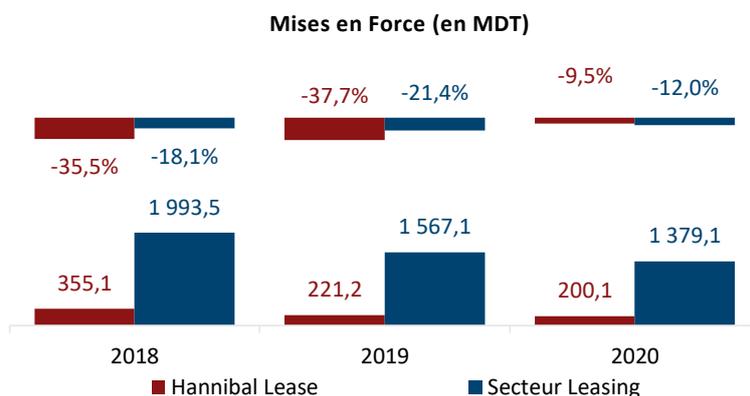


**Répartition des Approbations par Type de Matériel**

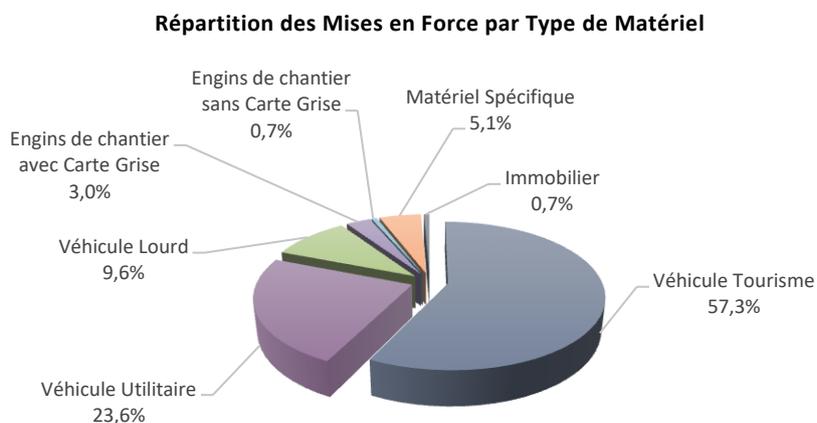
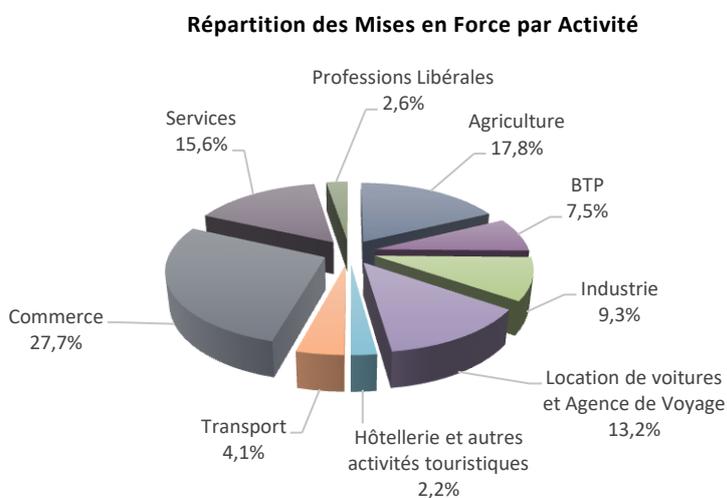


**Les Mises en Force**

En termes de Mises en Force, Hannibal Lease a réalisé, en 2020, des Mises en Force de 200,1 Millions de Dinars, en baisse de 9,5% par rapport à 2019.

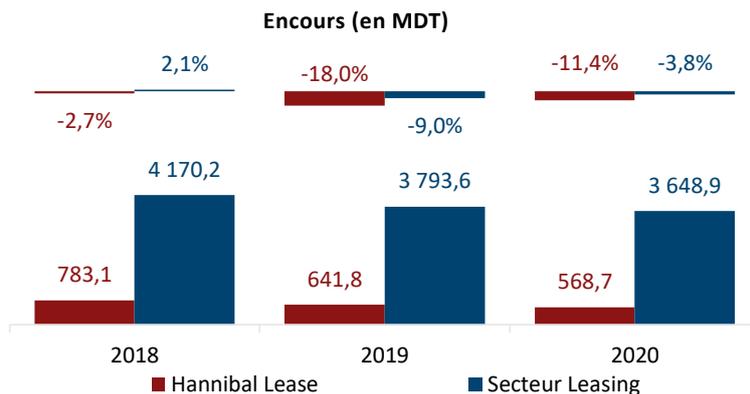


Les répartitions des Mises en Force par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :



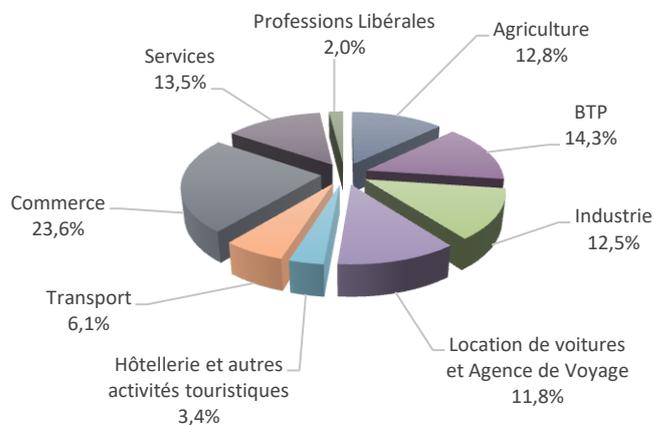
**L'Encours**

L'Encours a atteint, au terme de 2020, 568,7 Millions de Dinars en baisse de 11,4% par rapport au 31 Décembre 2019.

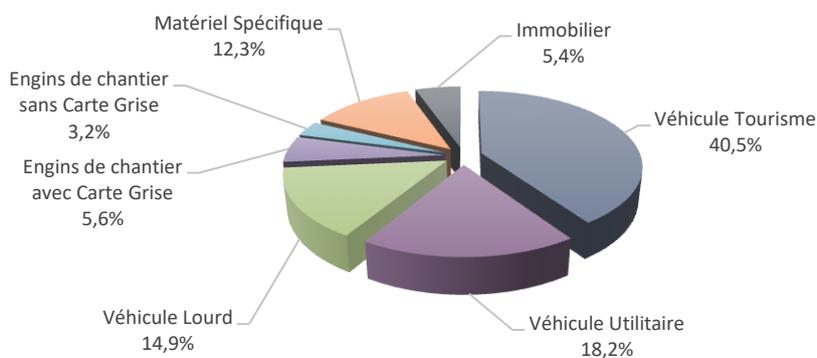


Les répartitions de l'encours par secteur d'activité et type de matériel sont présentées comme suit :

**Répartition de l'Encours par Activité**



**Répartition de l'Encours par Type de Matériel**

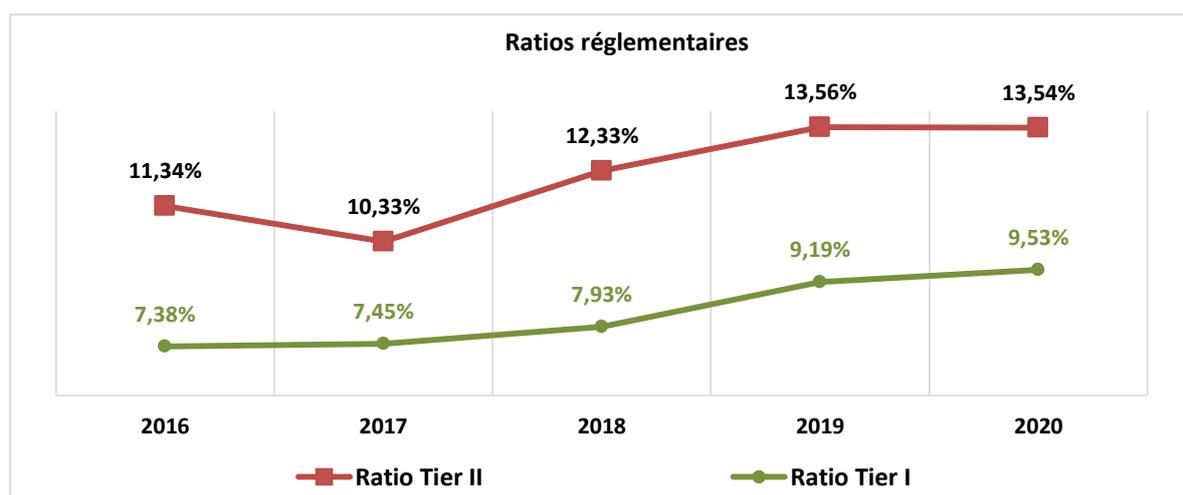


VII.3. Ratios de rentabilité, réglementaires et de contrôle des risquesRatios de rentabilité

	2018	2019	2020
PNL / Total Actif	2,51%	2,39%	2,57%
Résultat net / PNL	21,41%	0,40%	-23,06%
Résultat net / FP (ROE)	6,58%	0,10%	-5,96%
Résultat net / Total Actif (ROA)	0,53%	0,01%	-0,59%

Ratios réglementaires

	2018	2019	2020
Fonds propres nets	107,5	102,8	92,0
Total Fonds propres nets de base (en MD)	69,2	69,6	64,7
Ratio de couverture des risques (Tier II)	12,33%	13,56%	13,54%
Ratio de couverture des risques Global	7,93%	9,19%	9,53%

Ratios de contrôle des Risques

Norme 1 : a- Les risques individuels dépassant 5% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 3 fois les FPN de l'établissement.

2018	2019	2020
0,49	0,38	0,36

Norme 1 : b- Les risques individuels dépassant 15% des Fonds Propres Nets (FPN) ne doivent pas excéder globalement 1,5 fois les FPN de l'établissement.

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 15% des fonds propres nets s'élève à 15 246 KDT, représentant 0,17 des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 1,5 fois desdits fonds propres au 31 décembre 2020.

Norme 2 : Le risque encouru sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des FPN de l'établissement.

Au 31 Décembre 2020, aucun risque individuel ne dépasse 25% des Fonds Propres Nets.

Norme 3 : Le risque global encouru sur les parties liées ne doit pas dépasser 25% des FPN de l'établissement.

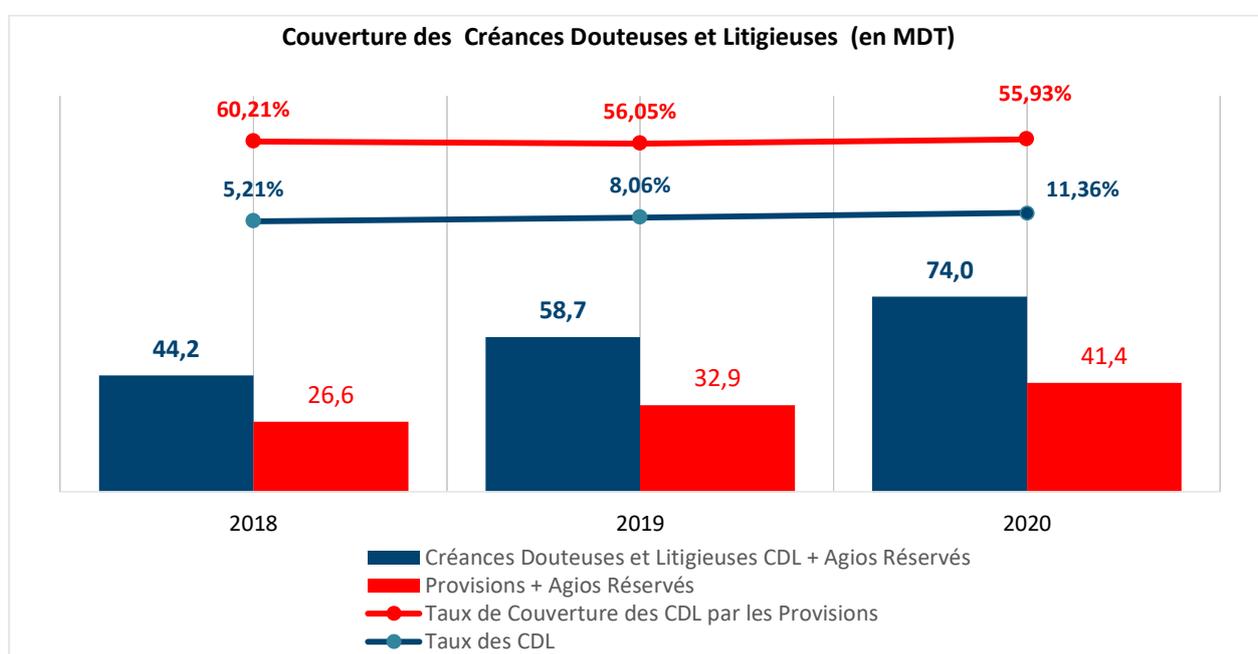
2018	2019	2020
19,98%	25,33%	25,15%

VII.4. Ratios de rentabilité, réglementaires et de contrôle des risques

CDL et Ratios de qualité des risques

*En Millions de Dinars*

	2018	2019	2020
Créances Douteuses et Litigieuses CDL + Agios Réservés	44,2	58,7	74,0
Provisions + Agios Réservés	26,6	32,9	41,4
Taux des CDL	5,21%	8,06%	11,36%
Taux de Couverture des CDL par les Provisions	60,21%	56,05%	55,93%



## VIII. GOVERNANCE : TRAVAUX DU CONSEIL ET DES COMMITES

Rapport du Conseil d'Administration sur ses activités au courant de l'année 2019 (en application de l'article 39 de la BCT N°2011-06 concernant les règles de bonne gouvernance)

### Le Code de Gouvernance

La gouvernance d'Hannibal Lease se réfère à des principes et des bonnes pratiques qui conditionnent la bonne marche de son système de contrôle interne et de gestion des risques et qui sont consignés dans son code de gouvernance. Parmi les principes adoptés, on peut citer :

- L'indépendance des organes de contrôle.
- La composition optimale du Conseil d'Administration.
- La compétence et la diligence des membres du Conseil d'Administration.
- L'existence des Comités spécialisés assistant le Conseil d'Administration dans ses travaux.
- Le fonctionnement fiable et démocratique de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- La séparation des pouvoirs de contrôle et d'exécution.
- Le pilotage des rémunérations.
- La gestion et l'encadrement optimal des risques.
- La transparence des informations comptables et financières.

En adoptant ces principes, Hannibal Lease vise à garantir les équilibres fondamentaux de la société, son intérêt social et sa performance durable et partenariale.

#### Principe 1 : Hannibal Lease adopte une structure claire de gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease est dirigée par un Conseil d'Administration collégial. Le rôle du Conseil d'Administration est de viser le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques. Les responsabilités du Conseil d'Administration sont définies dans les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration définit ses responsabilités, ses obligations, sa composition et son fonctionnement dans les limites fixées par les statuts de la société. Le Conseil d'Administration est organisé de manière à permettre l'exécution efficace de ses tâches. Le Conseil d'Administration décide des valeurs et de la stratégie de la société, du niveau de risques qu'elle accepte de prendre et de ses politiques clés. Le Conseil d'Administration veille à ce que le leadership, les ressources humaines et financières nécessaires soient disponibles pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Le Conseil d'Administration décide de la structure du management exécutif et détermine les pouvoirs et les obligations qui sont confiés au management et procède à l'examen et au contrôle des performances du management exécutif et la réalisation de la stratégie de la société.

#### Principe 2 : Hannibal Lease se dote d'un Conseil d'Administration effectif et efficace qui prend des décisions dans l'intérêt social

Le Conseil d'Administration s'assure que ses obligations vis-à-vis de tous les actionnaires sont comprises et remplies. Il rend compte aux actionnaires de l'exercice de ses responsabilités. La composition du Conseil d'Administration assure que les décisions soient prises dans l'intérêt social.

La totalité du Conseil d'Administration est constituée d'Administrateurs non exécutifs et deux d'entre eux sont indépendants, conformément aux critères de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016, relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Le Président organise, dirige et anime les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

#### Principe 3 : Tous les Administrateurs font preuve d'intégrité et d'engagement

Dans les prises de décisions, l'indépendance de jugement est requise de tous les administrateurs. Les Administrateurs veillent à obtenir des informations détaillées et adéquates et à en prendre connaissance de manière approfondie afin d'acquiescer et de maintenir une compréhension claire des aspects clés des affaires l'entreprise

Chaque Administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts, direct ou indirect, avec la société. Les transactions entre la société et ses Administrateurs sont conclues aux conditions normales de marché.

Le Conseil d'Administration établit une politique relative aux transactions ou autres relations contractuelles entre la société, y compris les sociétés liées, et les Administrateurs lorsque ces transactions ou les autres relations contractuelles ne sont pas couvertes par les dispositions légales en matière de conflit d'intérêts.

Le Conseil d'Administration prend toutes les mesures nécessaires et utiles en vue d'une application effective et efficace des règles en matière d'abus de marché.

Principe 4 : La Société instaure une procédure rigoureuse et transparente pour la nomination et l'évaluation du Conseil d'Administration et de ses membres

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie recommande des candidats appropriés au Conseil d'Administration ou pour tout poste de l'encadrement supérieur. Celui-ci propose ensuite la nomination ou la réélection à l'Assemblée Générale Ordinaire. Pour toute nouvelle nomination d'Administrateur, une évaluation est faite des compétences, des connaissances et de l'expérience existantes et nécessaires au sein du Conseil d'Administration et, sur la base de cette évaluation, une description du rôle, ainsi que des compétences, des connaissances et de l'expérience requises est élaborée.

Le Président veille à ce que les nouveaux Administrateurs reçoivent une formation initiale adéquate leur permettant de contribuer rapidement aux travaux du Conseil d'Administration.

L'évaluation régulière par le Conseil d'Administration de sa propre efficacité a pour objectif de favoriser l'amélioration continue de la gouvernance de la société. Une évaluation périodique de la contribution de chaque administrateur a lieu en vue d'adapter la composition du Conseil d'Administration pour tenir compte des changements de circonstances.

Principe 5 : Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés

Le Conseil d'Administration constitue des Comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Hannibal Lease a mis en place, conformément à la réglementation en vigueur, quatre Comités à savoir :

- Le Comité d'Audit.
- Le Comité des Risques.
- Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie.

Le président du Conseil d'Administration veille à ce que le Conseil d'Administration nomme les membres et le président de chaque Comité. Chaque Comité comprend au moins trois membres. La durée du mandat comme membre d'un Comité n'excède pas celle du mandat d'Administrateur. La composition concrète d'un Comité tient compte des besoins et qualifications nécessaires pour le fonctionnement optimal du Comité. Chaque Comité peut inviter à ses réunions toute personne qui n'en fait pas partie. Les Comités émanant du Conseil d'Administration sont habilités à demander des conseils professionnels externes aux frais de la société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration

Principe 6 : Le Société définit une structure claire de management exécutif

Afin de se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et en référence aux principes fondamentaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 Mai 2017 a décidé d'opter pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général.

Le Directeur Général assure sous sa responsabilité la Direction Générale de l'établissement. Il représente Hannibal Lease dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur Général exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi, les statuts et décisions des Assemblées d'Actionnaires et du Conseil d'Administration attribuent expressément aux Assemblées d'Actionnaires, au Conseil d'Administration, au Président, ainsi qu'aux autres Comités ou organes de l'établissement. A ce titre, le Conseil lui délègue les pouvoirs nécessaires pour agir en toute circonstance au nom de la l'établissement.

Le Conseil d'Administration arrête, en concertation étroite avec le Directeur Général, le règlement d'ordre intérieur du management exécutif, en ce compris ses responsabilités, ses obligations, ses pouvoirs, sa composition et son mode de fonctionnement.

Des procédures claires existent pour les points suivants :

- Proposition par le management exécutif de décisions à prendre par le Conseil d'Administration.
- Prise de décisions par le management exécutif.
- Rapport au Conseil d'Administration sur les décisions clés prises par le management exécutif.
- Évaluation du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des autres membres du management exécutif.

Principe 7 : Le Société rémunère les Administrateurs et les managers exécutifs de manière équitable et responsable

Le niveau de rémunération est suffisant pour attirer, garder et motiver des administrateurs et managers exécutifs ayant le profil défini par le Conseil d'Administration. La société établit un rapport de rémunération préparé par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie. Aucun individu ne peut décider de sa propre rémunération. Le montant des rémunérations et autres avantages accordés directement ou indirectement aux dirigeants d'Hannibal Lease est publié dans le rapport de rémunération. Cette information est ventilée comme suit :

- (a) rémunération de base.
- (b) rémunération variable : tout bonus avec indication des modalités de paiement de cette rémunération variable.
- (c) pension : les montants versés pendant l'exercice social faisant l'objet du rapport annuel, avec une explication des plans de pension applicables, et
- (d) les autres composantes de la rémunération, telles que le coût ou la valeur monétaire de la couverture d'assurances et avantages en nature, avec une explication des caractéristiques des principales composantes.

Le Conseil d'Administration approuve les contrats de nomination du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et des autres managers exécutifs après avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de stratégie.

Principe 8 : Hannibal Lease engage avec les actionnaires existants et potentiels un dialogue basé sur la compréhension mutuelle des objectifs et des attentes

Hannibal Lease assure un traitement égal des actionnaires et respecte leurs droits. La société veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires d'exercer leurs droits soient disponibles. La société consacre une partie distincte de son site internet à la description des droits de participation et de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale. Cette partie comporte également un calendrier des informations périodiques et des Assemblées Générales. Les statuts et les chartes sont disponibles à tout moment. La société publie l'identité des principaux actionnaires avec une description de leurs droits de vote et de leurs droits de contrôle spéciaux et, s'ils agissent de concert, une description des éléments clés des accords d'actionnaires existants. La société publie aussi les autres relations directes et indirectes entre elle-même et ses principaux actionnaires. La société rend les informations utiles accessibles par le biais de son site internet avant l'Assemblée Générale. Lors de la convocation aux Assemblées Générales, la société communique les explications adéquates concernant les points de l'ordre du jour et les résolutions proposées par le Conseil d'Administration. Le président dirige l'Assemblée Générale et prend les mesures nécessaires pour qu'il soit répondu aux questions pertinentes formulées par les actionnaires. Lors de l'Assemblée Générale, les Administrateurs répondent aux questions relatives au rapport annuel et aux points portés à l'ordre du jour.

Principe 9 : Hannibal Lease assure une publication adéquate de sa gouvernance d'entreprise

Hannibal Lease établit un code décrivant tous les aspects principaux de sa gouvernance d'entreprise. Ce code est mise à jour aussi souvent que nécessaire pour refléter à tout moment la gouvernance d'entreprise de la société. Il est disponible sur le site internet de la société. La société établit une déclaration dans son rapport annuel, décrivant tous les événements pertinents concernant la gouvernance d'entreprise de l'exercice écoulé. Cette déclaration est comprise dans une section spécifique du rapport annuel. La société indique, à la fois, dans sa déclaration et dans sa charte, qu'elle a adopté le présent Code comme son code de référence.

### VIII.1. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease est composé de 11 Administrateurs dont deux indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers et l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 et un membre qui représente les petite actionnaires au sens de 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers. Les membres du Conseil d'Administration possèdent les qualifications requises leur permettant d'accomplir convenablement leur mission. Ils ont une compréhension appropriée des différents types d'activités financières importantes de l'établissement et une capacité d'analyse développée. Les membres du Conseil d'Administration remplissent les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur afin de conférer aux décisions du Conseil la crédibilité et l'objectivité requises. La composition du Conseil d'Administration d'Hannibal Lease est optimale et conforme aux normes et aux standards et à la réglementation en vigueur ce qui lui permet d'exercer convenablement ses missions et d'assurer le bon fonctionnement de cet organe.

Le tableau suivant présente le parcours professionnel de ses membres :

Membre	Parcours professionnel lors des trois dernières années
M. Hédi DJILANI	PDG et Administrateur des Sociétés Financière Tunisienne, Confection Ras Jebel, Finances et investissements, CRJ Construction, La Générale de Distribution, MTEI et Amilcar Holding, WIC, MIC, FIC, Représentation Internationale, Immobilière AL Kadiria, Immobilière Echerifa, LIN, SMVDA Ennour.
M. Ali Sabri ESSGHAIER	PDG des Sociétés immobilière Al Kadiria et Les Bâtiments Modernes, Eclair Prym Maroc, Eclair Prym France. DGA de la société Immobilière Echerifa, Gérant des sociétés EUROMED, CCM, MEDICOLAB et C.S.A. Administrateur LIN.
M. Hatem BEN AMEUR	Directeur Financier de la Société Investment Trust Tunisia, DGA Confection Ras Jebel.
Mme Dadou Hédia DJILANI	Administrateur dans des sociétés Financière Tunisienne, et Représentation Internationale.
M. Abaderrazak BEN AMMAR	Gérant des Sociétés Hermès Conseil et Sables du Centre SARL. Administrateur TUNINVEST SICAR, GABES INVEST SICAR, Tunisie Sicav, Sicav Plus, Eclair Prym Maroc SA et Eclair Companie Internationale.
M. Mohamed FEKIH	Directeur Général de Tunis Inetrnational Bank TIB, Membre du conseil d'administration et du comité exécutif de Gulf Bank Algérie, Président du Conseil SACEM Industries – Tunisie, Membre du conseil et du comité des risques de FIMBank plc, Malte et membre du conseil d'administration de London Forfaiting company– London.
M. Mohamed SALAH FRAD	Directeur Général de United Gulf Financial Services North Africa (UGFS-NA), Gérant de United Gulf Advisory Services (UGAS), Administrateur de WikiStartup, de l'Instance Tunisienne de l'Investissement et de plusieurs sociétés appartenant au portefeuille des fonds (FCPR et FA) gérés par UGFS-NA.
Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Directeur Financier à la Mutuelle Assurance de l'Enseignement.

M. Mohamed BERRAIES	Retraité.
M. Abdessatar KRIMI	Retraité, Gérant de la société « Académie Internationale lutte contre la corruption AILCC»
M. Zouheir BESBES	Retraité et Gérant de la société Compagnie Méditerranéenne de Granite et de Marbre.

Le secrétariat du Conseil est assuré par M.Foued Bouazra, Responsable de l'Audit interne.

#### La Charte du membre du Conseil d'Administration

##### **Art.1- Administration et intérêt social :**

Chaque membre du Conseil doit agir en toute circonstance et en priorité dans l'intérêt social d'Hannibal Lease.

##### **Art.2- Respect des lois, des règlements et des statuts**

Chaque membre du Conseil d'Administration doit prendre la pleine mesure de ses droits et obligations

##### **Art.3- Exercice des fonctions : principes directeurs**

Le membre du Conseil d'Administration exerce ses fonctions avec indépendance, intégrité, diligence, loyauté et professionnalisme.

##### **Art.4- Indépendance et devoir d'expression**

Le membre du Conseil d'Administration veille à préserver en toute circonstance son indépendance de jugement, de décision et d'action. Il s'interdit d'être influencé par tout élément étranger à l'intérêt social qu'il a pour mission de défendre. Il alerte le Conseil d'Administration sur tout élément de sa connaissance lui paraissant de nature à affecter les intérêts de l'établissement. Il a le devoir d'exprimer clairement ses interrogations et ses opinions. Il s'efforce de convaincre le Conseil d'Administration de la pertinence de ses positions. En cas de désaccord, il veille à ce que celles-ci soient explicitement consignées aux procès- verbaux des délibérations.

##### **Art.5- Indépendance et conflits d'intérêt**

D'une manière générale, la participation au Conseil ne doit pas être utilisée pour acquérir, utiliser ou diffuser des informations, dans des conditions incompatibles avec l'éthique en vue de développer sa propre activité, existante ou à venir. Le membre du Conseil d'Administration s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la banque. Il informe le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt dans lequel il pourrait être impliqué. Dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêt, il s'abstient de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

##### **Art.6- Loyauté et bonne foi**

Le membre du Conseil d'Administration ne prend aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de l'établissement et agit de bonne foi en toute circonstance. Il s'engage personnellement à respecter la confidentialité totale des informations qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises. Il s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

##### **Art.7- Professionnalisme, implication et efficacité**

Le membre du Conseil d'Administration s'engage à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaire.

Chaque membre du Conseil d'Administration contribue à la collégialité et à l'efficacité des travaux du Conseil et des Comités spécialisés constitués en son sein.

## Art.8 – Application de la Charte

S'agissant de principes essentiels au bon fonctionnement du Conseil d'Administration, chaque membre s'efforce de veiller à la bonne application de la présente Charte au sein des organes de gouvernance auxquels il participe.

### Le règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur qui fixe dans le cadre des dispositions réglementaires en vigueur, sa mission et ses modalités de fonctionnement et de celui de ses comités ainsi que les droits et les obligations de chacun de ses membres. Il précise également le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général.

### A- La Composition du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration sont sélectionnés pour leur qualification, leur expertise et leur maîtrise des spécificités de la gestion et du développement des activités stratégiques, financières, et opérationnelles de la société et leur capacité d'analyse.

### B- Membre indépendant

Le membre indépendant est un membre du Conseil d'Administration libre de tout conflit d'intérêts qui contribue par son indépendance d'esprit et ses compétences, à améliorer la qualité du contrôle exercé par le Conseil et à contribuer à concevoir les politiques stratégiques les plus performantes pour l'établissement tout en s'assurant de leur bonne conduite. La qualification de membre indépendant, conformément à de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissement Financiers, est revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du rapport annuel.

### C- Missions du Conseil d'Administration

Les missions du Conseil d'Administration se résument dans les points suivants :

- La définition de la stratégie de l'établissement.
- La désignation des dirigeants chargés de gérer l'établissement.
- Le contrôle des dirigeants et l'assurance de la solidité financière de la société.
- La veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Le Conseil d'Administration bénéficie de tous les pouvoirs définis par les statuts d'Hannibal Lease.

### D- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit, sur la convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au moins six fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige notamment en cas de survenance d'événements exceptionnels pouvant, éventuellement, affecter les conditions normales d'activité. Tout membre du Conseil absent à l'une des séances du Conseil, peut s'y faire représenter par l'un de ses collègues au moyen d'un pouvoir donné même par lettre, par fax ou par télégramme. Le mandat n'est valable que pour une seule séance. Un membre du Conseil ne peut représenter qu'un seul de ses collègues. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le membre du Conseil mandataire de l'un de ses collègues a droit à deux voix. En cas de partage des voix, celle du Président de la séance est prépondérante. Les lettres de convocation aux réunions du Conseil d'Administration doivent reproduire l'ordre du jour de la réunion et doivent être envoyées aux membres du Conseil au moins 10 jours avant la tenue du Conseil. Les documents discutés lors de la réunion notamment ceux contenant des informations d'ordre stratégiques, financiers ou comptables doivent être communiqués également aux membres du Conseil 7 jours au moins avant la tenue du Conseil, pour qu'ils puissent être préparés et analysés dans un temps suffisant.

Le projet de procès-verbal de chaque réunion est approuvé dans les trente jours de la tenue de ladite réunion. Les fonctions de secrétaire sont remplies, soit par un membre du Conseil, soit par toute personne même non actionnaire ou non membre du Conseil désigné à cet effet.

E- Obligations des membres du Conseil d'Administration

Les obligations de chaque membre du Conseil d'Administration sont dues à Hannibal Lease dans son ensemble et non pas à un actionnaire en particulier.

Tous les membres du Conseil s'engagent à :

- Satisfaire en permanence les conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité et d'honnêteté requises en vertu des dispositions légales en vigueur et des règles d'éthique, en plaçant l'intérêt de l'établissement au-dessus de leurs intérêts propres,
- Consacrer à leurs fonctions le temps et l'attention nécessaires,
- Être diligents dans l'exercice de leurs fonctions,
- Préserver la confidentialité des informations auxquelles ils ont accès et s'interdire à en user à des fins non professionnelles,
- Eviter dans la mesure du possible les activités qui pourraient créer des conflits d'intérêts,
- Faire part au Conseil de toute information qui a entraîné ou pourrait induire une situation de conflit d'intérêt,
- S'abstenir de participer et de voter lorsqu'il s'agit de questions au sujet desquelles il peut y avoir un conflit d'intérêt ou lorsque son objectivité ou sa capacité de s'acquitter convenablement des devoirs envers l'établissement peut s'en trouver altérer,
- Demander au préalable l'approbation du Conseil avant de se livrer à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts,
- Ne pas utiliser les actifs de l'établissement pour un usage personnel.

Tous les membres du Conseil doivent également :

- Contribuer d'une manière active aux travaux du Conseil en questionnant de manière constructive la direction générale,
- S'assurer que la direction générale fournit toutes les informations nécessaires pour les discussions et délibérations du Conseil,
- S'assurer que l'établissement agit en conformité avec toutes les lois applicables,
- Participer d'une manière assidue aux réunions du Conseil,
- S'assurer que les ordres du jour du Conseil couvrent toutes les questions importantes.

F- L'accès à l'information des membres du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration reçoivent du Président ou du Directeur Général ou de tout autre organe qu'il a créé, tous les documents, rapports et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer tous les documents qu'ils estiment utiles. Hannibal Lease assure aux membres du Conseil, pour qu'ils s'acquittent pleinement de leur mission, des programmes de formation spécifique ayant, si besoin est, trait notamment aux opérations de leasing et financières, à la gestion des risques ainsi que d'autres domaines connexes.

G- La politique de communication

Le Conseil d'Administration définit la politique de communication financière de l'établissement. Il met en place un dispositif de diffusion de l'information pour les actionnaires, les déposants, les contreparties sur le marché, les régulateurs et le public en général.

Ce dispositif assure la communication en temps opportun d'informations pertinentes et fiables en termes de quantité et de qualité sur les aspects significatifs de l'activité de l'établissement.

Il comporte les éléments suivants :

- Une structure ayant pour mission d'offrir une information complète, objective, actualisée sur l'établissement,
- Un rapport annuel, établi après la fin de l'exercice comptable.
- Des rapports trimestriels, fournissant une information financière trimestrielle et un exposé du Conseil sur les opérations de l'établissement.
- Des réunions régulières entre les hauts dirigeants de l'établissement et les investisseurs et actionnaires.

- Des séances d'information régulières organisées par les cadres supérieurs de l'établissement, en particulier le Directeur Général et les responsables de la communication financière et destinées aux actionnaires, analystes de marchés et journalistes de la presse financière.

#### H- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts

Conformément à l'article 7 de la Circulaire B.C.T N° 2011-06, Hannibal Lease a formalisé sa politique en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique définit les procédures par lesquelles l'établissement identifie les situations donnant ou susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, et met en place le dispositif de déclaration et d'approbation à suivre par les membres du Conseil, avant qu'ils ne se livrent à des activités susceptibles de créer des conflits avec les intérêts de l'établissement ou ceux des clients, des fournisseurs ou de tout autre intervenant.

Un conflit d'intérêt naît d'une situation dans laquelle un membre du Conseil d'Administration détient ou sert, à titre privé, des intérêts qui pourraient avoir une influence sur son devoir d'objectivité dans l'exercice de sa fonction. On entend par «intérêt privé» un intérêt étranger à celui d'Hannibal Lease, qu'il soit direct, c'est-à-dire un intérêt personnel du membre du Conseil lui-même, ou indirect et qui concernerait des parents, des amis, des partenaires commerciaux ou des sociétés dans lesquelles le membre du Conseil occupe une fonction. L'intérêt privé peut, de ce fait, affecter le discernement du membre du Conseil qui n'est plus, ainsi, exclusivement centré sur l'intérêt social d'Hannibal Lease.

Le risque de conflit d'intérêt concerne tous les membres du Conseil d'Administration, y compris les membres indépendants. Un membre du Conseil peut se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts qui soit :

- Potentielle, lorsqu'un changement de situation, soit du membre du Conseil ou de son environnement, soit de la société elle-même, pourrait, à l'avenir, créer une situation de conflit apparente, lorsque la situation de conflit apparaît, aux yeux de tiers bien informés, comme susceptible d'influer sur l'exercice des fonctions du membre du Conseil.
- Réelle, lorsque l'exercice des droits et pouvoirs du membre du Conseil a été ou va être, à l'évidence, influencé par l'existence d'intérêts privés, en contradiction avec l'intérêt social d'Hannibal Lease.

De façon générale, toutes les situations susceptibles de porter atteinte à la loyauté, l'intégrité ou le jugement d'un membre du Conseil, est également couverte par la présente définition.

Chacun des membres du Conseil d'Administration, doit, lors de son entrée en fonctions et, annuellement par la suite, communiquer par écrit au Conseil d'Administration la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales susceptibles de le placer dans une situation de conflit d'intérêts. Tout au long de son mandat, et dans le cadre de son devoir de loyauté, tel que défini dans le Code de Gouvernance d'Hannibal Lease, le membre du Conseil qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, potentielle, apparente ou réelle, en informe le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration examine la situation du membre du Conseil concerné, procède aux vérifications nécessaires, y compris le recours à une expertise, afin d'apprécier l'existence ou non de situation de conflit d'intérêts et décide des mesures à même de sauvegarder les intérêts de l'établissement.

Lorsque le Conseil estime que l'un de ses membres du est en situation de conflit d'intérêts, il l'invite à s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les dossiers concernés.

Toute décision du Conseil relative à la question des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs de ses membres, doit être consignée dans les procès-verbaux. Ces procès-verbaux indiquent, le cas échéant, l'abstention de vote d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou mentionnent le fait que le Conseil se soit prononcé sur l'absence ou l'approbation de conflits d'intérêts.

Dans le cadre de sa propre évaluation conformément à l'article 5 de la Circulaire B.C.T N°2011-06, le Conseil peut demander annuellement, à deux de ses membres d'examiner les conditions dans lesquelles la gestion des situations de conflit d'intérêts a été traitée au sein du Conseil, et de proposer des recommandations, y compris la révision ou la mise à jour de la présente politique.

### I- Politique des Nominations et des Rémunérations

La politique des Nominations et des Rémunérations est régie par le Conseil d'Administration avec l'assistance d'un Comité ad-hoc créée à cet effet. Ce comité est composé de trois membres à savoir M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Hedi DJILANI et M. Zouheir BESBES Président.

La nomination des membres du Conseil d'Administration suit un processus bien structuré. La sélection des membres du Conseil se fait par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. Ce Comité soumet un rapport pour les membres du Conseil d'Administration pour une première appréciation et validation, et ensuite à l'Assemblée Générale pour une approbation et une validation définitive.

Le même processus est suivi pour la nomination des membres de l'encadrement supérieur. Toutefois, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie se concerta avec le management d'Hannibal Lease et élabore un rapport à présenter au Conseil d'Administration qui approuve cette nomination.

Les membres du Conseil reçoivent, à titre de jetons de présence, une allocation dont le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire. Le Conseil d'Administration s'assure de la pertinence du niveau des jetons de présence et décide du mode de répartition de cette rémunération sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. Outre les jetons de présence, les membres du Conseil d'Administration siégeant dans les Comités créés par ce dernier, perçoivent des rémunérations à titre de leur participation à ces Comités.

La rémunération des membres de la Direction Générale et des membres de l'encadrement supérieur est décidée par le Conseil d'Administration sur la base d'un rapport établi par les membres du Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie se référant à des comparatifs et à des ratios pertinents, afin de bien apprécier le bien-fondé de chaque évaluation.

### Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2020

Date	23 Mars 2020	30 Mars 2020	20 Mai 2020	17 Juin 2020	27 Août 2020	31 Août 2020	12 Novembre 2020
Nombre de participants	11	11	11	11	11	11	11

Pendant ces réunions, il a arrêté les Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2019 et au 30-06-2020. Il a par ailleurs examiné et approuvé les déclarations trimestrielles au 31-12-2019, au 31-03-2020, au 30-06-2020. Il a validé les projections financières de la société pour les trois prochaines années. Par ailleurs, il a examiné la politique de crédit d'Hannibal Lease. Le Conseil d'Administration a examiné les rapports d'inspection et de contrôle des auditeurs internes et externes. En outre, le Conseil d'Administration a examiné l'activité des Comités y émanant et s'est assuré que les organes de contrôle disposent des moyens nécessaires pour qu'ils s'acquittent efficacement de leurs missions.

Le Conseil d'Administration a assuré son rôle de contrôle et de supervision de l'équipe dirigeante et a effectué les diligences nécessaires afin d'améliorer le Système de Contrôle Interne et de management des risques d'Hannibal Lease.

### VIII.2. Comités émanant du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease a créé des Comités spécialisés tels que le Comité d'Audit, le Comité des Risques et le Comité des Nominations, des Rémunérations et de Stratégie. La composition, le fonctionnement, les missions et la fréquence des réunions de ces Comités sont en adéquation avec la réglementation et avec les normes et les principes de bonne gouvernance. Ces Comités exercent leurs fonctions dans le but d'assister le Conseil d'Administration notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Le Comité d'AuditA- Présentation du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d' Hannibal Lease est institué conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 23 de la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N°2011-06 du 20 Mai 2011 renforçant les règles de bonne gouvernance dans les Etablissements de Crédit. Ce comité est placé sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. La Charte de ce Comité est adoptée par le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease. Elle est revue régulièrement par le Comité d'Audit qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

B- Missions du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit d'Hannibal Lease a pour missions de :

- ✓ Suivre le bon fonctionnement du contrôle interne, de proposer des mesures correctrices et de s'assurer de leur mise en œuvre.
- ✓ Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie.
- ✓ Donner son avis au Conseil d'Administration sur le rapport annuel et les Etats Financiers.
- ✓ Suivre l'activité de l'organe de contrôle interne et le cas échéant, les autres organes chargés des fonctions de contrôle et de donner son avis au conseil sur la nomination du responsable de l'organe d'Audit Interne, sa promotion ainsi que sa rémunération.
- ✓ Proposer la nomination du ou des Commissaires aux Comptes et de donner son avis sur les programmes de contrôle ainsi que ses conclusions.

C- Composition du Comité d'Audit

Le Comité comprend au moins trois membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses pairs, en fonction de leur expertise. Le Comité d'audit doit comprendre au moins un membre indépendant et de préférence ayant des connaissances approfondies en matière comptabilité, finance, gouvernance, audit interne, contrôle interne et management des risques.

Tout membre qui perd sa qualité d'administrateur doit être remplacé au plus tôt.

Le Président du Comité est nommé par le Conseil d'Administration et doit être un administrateur indépendant choisi suite à un appel public à candidature et il assure un mandat de trois ans renouvelable seulement une seule fois (six ans).

Le Directeur de l'Audit Interne assure les fonctions de Secrétaire du Comité.

Les participants : en fonction des sujets à l'ordre du jour, le président du comité se réserve le droit d'inviter d'autres participants, autres que les membres du comité, notamment Messieurs:

Le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, les auditeurs internes, les responsables des structures de la société, les commissaires aux comptes, les consultants ou les contrôleurs externes...Et les autres membres constituant le Conseil d'Administration.

Le Comité peut se faire assister dans ses missions par des conseillers externes à la société.

D- Attributions du Comité d'Audit**I - La revue du Système de Contrôle Interne :**

Le Comité d'Audit :

- Veille à ce que la société soit dotée d'un dispositif de contrôle interne approprié. Il est appelé à examiner les insuffisances de fonctionnement du dispositif de contrôle interne relevées par les différents organes de contrôle et à assurer l'adoption de mesures correctrices.

- Procède à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.
- Discute avec les responsables de la société, les auditeurs internes et les commissaires aux comptes de l'adéquation et de l'efficacité du contrôle interne.
- Donne un éclairage à la direction générale et au conseil d'administration sur le degré de maîtrise de ses opérations et d'apporter si nécessaire des conseils pour les améliorer.
- Fournit au conseil d'administration une assurance raisonnable que les objectifs de la société seront atteints.
- Emet un avis sur l'efficacité et l'efficacités du contrôle interne de la société et il s'appuie pour cela sur les travaux de la Direction de l'audit interne dont il veille à l'indépendance.

## II - L'analyse des éléments financiers:

Le Comité d'Audit :

- Veille à la fiabilité des informations financières et au respect des dispositions légales et réglementaires.
- Donne son avis sur les états financiers annuels et intermédiaires élaborés par la Direction Financière et Comptable avant leur examen par le Conseil d'Administration.
- Examine toutes les opérations susceptibles de nuire à la situation financière de la société et portées à sa connaissance par les auditeurs internes, les commissaires aux comptes ou les autres organes de contrôle.
- S'assure de la conformité des données financières remises aux partenaires de la société.
- Passe en revue l'efficacité des évaluations du système de contrôle interne, ayant un impact sur les états financiers, émises par les commissaires aux comptes ou tout autre avis émis par les organes de contrôle.

## III - Les relations avec les Commissaires aux Comptes et les Organes de Contrôle Externes

Le Comité d'Audit :

- Donne un avis sur la nomination du ou des commissaires aux comptes de la société.
- Donne son avis sur les objectifs et la démarche d'audit des commissaires aux comptes ainsi que sur les résultats de leur contrôle.
- S'informe des difficultés éventuelles rencontrées par les commissaires aux comptes ou par tout autre organe de contrôle externe dans l'exercice de leurs attributions. Il s'assure qu'il n'y a aucune restriction dans le rayon d'action des activités d'audit et/ou de contrôle ou dans l'accès à l'information et aux réponses des différentes parties auditées.
- Examine les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures externes de l'établissement et l'adoption des mesures correctives.

## IV- Les relations avec la Direction de l'Audit Interne :

Le Comité d'Audit :

- Assure le contrôle et la coordination des activités de la direction de l'audit interne et le cas échéant les travaux des autres structures chargées de contrôle.
- Donne un avis sur la désignation du Directeur de l'Audit, sa rémunération ainsi que la fin de son mandat.
- Examine, en concert avec la Direction Générale, les plans d'audit triennaux et annuels établis par la direction de l'audit interne et basés sur les risques, et la revue des rapports périodiques qui lui sont communiqués.
- Peut, à tout moment, demander à la direction de l'audit interne de réaliser des missions non planifiées, après concertation avec la Direction Générale.
- S'informe des difficultés éventuelles rencontrées par la direction de l'audit interne dans l'exercice de ses attributions.
- Il s'assure qu'il n'y a aucune restriction dans le rayon d'action des activités d'audit ou dans l'accès à l'information et aux réponses des différentes parties auditées.
- L'examen des insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures de l'établissement et autres organes chargés de missions de contrôle de l'établissement et l'adoption des mesures correctives ;

- Veille à ce que la structure de l'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

#### **V- Les relations avec le Processus «Gestion et Maîtrise des Risques» :**

- Le Comité d'Audit assure l'examen de la politique de suivi des risques de l'entreprise, notamment le risque de fraude.
- Le Comité aura aussi à discuter les expositions majeures de la société face à des risques financiers et les tâches réalisées afin de suivre et contrôler de telles menaces.
- Le Comité passe en revue chaque semestre la cartographie des risques de l'entreprise, et ce en collaboration avec le comité des risques.

#### **VI -Autres fonctions:**

- Le Comité d'Audit doit s'acquitter de toute autre fonction requise par les lois, règlements et régulations, et se plier à toute autre responsabilité en conformité avec cette charte et les règlements de la Société, chaque fois que le Conseil d'Administration le juge nécessaire.

#### **E- Réunions**

Six réunions au minimum sont tenues chaque année sur convocation de son Président. Sauf urgence, le Comité d'Audit est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'Administration. La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du Comité d'Audit. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Les membres du Comité d'Audit peuvent demander qu'une réunion soit organisée s'ils l'estiment nécessaire.

Au moins une fois par an, le Comité doit se réunir pour s'entretenir avec les auditeurs internes et externes en l'absence des membres de la direction. Il est préférable que le Comité rencontre les auditeurs internes et les auditeurs externes au cours de réunions distinctes.

Le Comité d'Audit ne peut délibérer valablement qu'en présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité choisi par ses pairs. Les décisions du Comité d'Audit sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au Conseil d'Administration.

La structure d'Audit Interne est en charge du secrétariat du Comité d'Audit et de l'établissement des procès-verbaux de ses réunions. Ceux-ci reprennent les différents points de vue exprimés en cours de séance ainsi que la position finale adoptée par le Comité.

Les procès-verbaux sont tenus à la disposition de tous les membres du Conseil d'Administration ainsi que des Commissaires aux Comptes.

#### **F- Rapport d'Activité du Comité d'Audit de 2020**

Le Comité d'Audit rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

#### **Les membres du Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissement Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance.

Ce Comité se compose de :

- M. Abdessatar KRIMI, Président du Comité.
- M. Ali Sabri ESSGHAIER, membre.
- M. Zouheir BESBES, membre.

#### Fréquence des Réunions

Le Comité d'Audit a tenu six réunions au cours de l'année 2020 en la présence de tous ses membres.

Dans ce cadre, le Comité a examiné les Etats financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2019, avant qu'ils ne soient soumis au Conseil et ce, en présence des Commissaires aux Comptes. A cette occasion, le responsable de la Direction Administrative & Comptable a présenté un rapport sur les résultats de l'établissement.

Le Comité a également été tenu au courant de la liste des conventions passées avec les personnes ayant des liens avec Hannibal Lease au sens de l'article 43 de la Loi N°2016-48 et de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Le Comité a pris connaissance du rapport d'activité d'Hannibal Lease de l'année 2019.

Concernant le Système de Contrôle Interne, le comité a examiné les rapports des missions effectuées par l'Audit Interne et par la structure chargée du contrôle permanent et a demandé d'assurer un suivi pour la régularisation des dysfonctionnements enregistrés.

Le Comité a réitéré son soutien aux structures du Contrôle dans leurs efforts déployés pour la sécurisation des opérations de l'établissement et a invité la Direction Générale à veiller à la mise en place, dans les meilleures conditions, du plan d'actions des recommandations émises issues des différentes missions de contrôle et d'audit.

#### Synthèse des travaux du Comité d'Audit durant l'année 2020

- Examen de la lettre de direction des Commissaires aux Comptes de l'exercice 2019 et les réponses de la Direction Générale aux points soulevés.
- Examen des projets des rapports d'activité, individuel et consolidé, relatifs à l'exercice 2019.
- Examen des projets des Etats Financiers Individuels et Consolidés au 31-12-2019.
- Examen du plan d'actions des mesures correctives à mettre en place suite aux insuffisances relevées par les Commissaires aux Comptes dans la lettre de direction.
- Suivi des activités de l'Audit Interne.
- Suivi de la mise en place des actions correctives aux points soulevés par les Commissaires aux Comptes.
- Suivi des activités du contrôle permanent et de la conformité.

#### Le Comité des Risques

##### A- Présentation du Comité des Risques

Conformément à la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers et à la Circulaire N°2011-06 du 20 Mai 2011, le Comité des Risques a été mis en place au cours de l'année 2012. Ce Comité se compose de quatre membres et se place sous l'autorité du Conseil d'Administration de la société. Le fonctionnement du Comité des Risques est régi par une Charte approuvée par le Conseil d'Administration d'Hannibal Lease et revue régulièrement par le Comité qui propose, le cas échéant, au Conseil d'Administration d'approuver les adaptations qu'il juge souhaitables.

##### B- Missions du Comité des Risques

Le Comité des Risques est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- ✓ la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels.
- ✓ l'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques.
- ✓ le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée.

- ✓ l'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière.
- ✓ l'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement.
- ✓ l'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil.
- ✓ l'approbation des plans de continuité d'activité.
- ✓ la désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que sa rémunération.
- ✓ le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus à l'article 7 de la circulaire de la BCT N°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ».

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

#### C- Composition du Comité des Risques

Le Comité des Risques se compose de membres désignés par le Conseil d'Administration parmi ses membres, et dont les mandats concordent avec leurs mandats au Conseil.

Les membres de la Direction Générale de la société ne peuvent être membres du Comité des Risques. Les membres du Comité des Risques ne peuvent pas siéger dans un autre Comité du Conseil. La présidence du Comité des Risques doit être confiée à un membre indépendant du Conseil, au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers, et jouissant d'une qualification et d'une expertise dans le domaine financier et comptable. En cas d'empêchement du Président, la présidence est confiée à l'un des membres du Comité, choisi par ses pairs.

#### D- Réunions du Comité des Risques

Le comité des Risques se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins six fois par an, sur convocation de son Président. Sauf urgence, le comité des risques est convoqué au moins une semaine à l'avance, à l'initiative du Président par tout acte laissant une trace écrite. Il est aussi convoqué à la demande respective de l'un de ses membres et du Président du Conseil d'administration.

La convocation doit contenir l'ordre du jour de la réunion du comité des risques. Chaque membre a le droit à une voix lors de chaque réunion.

Le comité ne peut délibérer valablement sans la présence de trois au moins de ses membres. En cas d'empêchement du président, la présidence est confiée à l'un des membres du comité choisi par ses pairs.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du comité établi par la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques.

Les décisions sont- prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, la question est soumise au conseil.

Le Président peut inviter toute personne jugée utile à prendre part à tout ou partie d'une séance du comité des risques.

#### E- Rapport d'Activité du Comité des Risques de 2020

Le Comité des Risques rend compte de ses travaux régulièrement au Conseil d'Administration qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui lui sont confiées. Il informe le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de la Banque. Il soumet au Conseil d'Administration, avant la tenue par celui-ci de la réunion consacrée à l'approbation des Etats Financiers individuels et consolidés annuels, un rapport détaillé de ses activités. Une copie de ce rapport est adressée à la Banque Centrale de Tunisie, quinze jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Le Comité d'Audit est composé de quatre membres et présidé par un membre indépendant au sens de l'article 47 de la loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissement Financiers et de l'article 13 de la Circulaire BCT N°2011-06 du 20 mai 2011, relative au renforcement des règles de bonne gouvernance. Ce Comité se compose de :

- M. Mohamed BERRAIES, Président du Comité.
- Mme Myriam BEN ABDENNEBI, membre.
- M. Mohamed Salah FRAD, membre.
- M. Hatem BEN AMEUR, membre.

Le secrétariat du comité est assuré par la responsable de la Surveillance et Suivi des Risques, Mme. Feriel JEDIDI.

#### Synthèse des travaux du Comité des Risques durant l'année 2020

En cette période d'épidémie de coronavirus, le Comité des Risques a tenu ses six réunions à distance, sous la présidence de Monsieur Mohamed BERRAIES et avec la participation de tous ses membres. Lors de ces réunions le Comité des Risques a analysé, différents points réglementaires étant d'actualité sur la place, dont en particulier :

- Le suivi de l'impact des mesures exceptionnelles mises en place par la BCT, énoncées dans la circulaire 2020-06 du 19 mars 2020 et ayant pour objet le rééchelonnement des échéances: ce suivi a fait l'objet d'un point fixe de l'ordre du jour de chaque réunion tenue en 2020 ;
- Le suivi de l'avancement du projet d'adoption des normes IFRS, conformément à la feuille de route communiquée à la BCT dans le cadre de la circulaire 2020-01 du 29 janvier 2020 ;
- L'examen du projet de la circulaire relative à la division, la couverture des risques et le suivi des engagements : les membres du comité ont examiné l'impact de l'application de la nouvelle méthodologie du calcul des provisions collectives édictée par la BCT.

Par ailleurs, le Comité des Risques a continué à examiner le dispositif de management des risques mis en place au sein de la société, en menant les travaux suivants :

- L'examen et la validation des situations trimestrielles comptables ;
- L'examen et le suivi de l'évolution de la situation des impayés notamment ceux du secteur BTP ;
- Le suivi des efforts de recouvrement ;

#### VIII.3. La Direction Générale

Le mode de gouvernance de l'Etablissement a été modifié par la séparation entre le poste du Président du Conseil et du Directeur Général afin de se conformer à la Loi N°48-2016 du 10 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements Financiers.

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI occupe le poste de Directeur Général d'Hannibal Lease et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 30 Avril 2018.

Monsieur Rafik MOALLA occupe le poste de Directeur Général Adjoint et ce conformément à la décision du Conseil d'Administration du 30 Avril 2018.

#### VIII.4. Les Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Avril 2019 a désigné le Cabinet Delta Consult représenté par Monsieur Said MALLEK en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2021. En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2018 a désigné le cabinet KPMG représenté par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2020.

## IX. ELEMENTS DE CONTROLE INTERNE ET SYSTEME D'INFORMATION

L'activité des établissements financiers, de par son volume et sa complexité, rend nécessaire un suivi très rapproché. Un établissement de leasing gère des milliers de comptes et d'opérations, parfois très complexes. Il est ainsi difficile, en l'absence de systèmes suffisamment rigoureux de contrôle interne, de détecter des problèmes pouvant survenir. Il est difficile pour les actionnaires présents une fois par an à l'Assemblée d'approuver des comptes, d'apprécier de façon précise des risques très complexes. Pourtant ces risques, même localisés à un seul endroit, peuvent conduire à une crise très grave, dont l'impact peut être dommageable. C'est pourquoi un consensus existe sur le fait que l'activité des établissements de crédit doit être structurée par des règles strictes visant à diminuer la probabilité de survenance de ces risques.

Le contrôle Interne, tel qu'il est défini par la circulaire BCT N°2006-19 (et en se référant aux travaux du Comité de Bale et les référentiels internationaux), est l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs de l'établissement de crédit ou de la banque non résidente, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ces opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

Le système de contrôle interne d'Hannibal Lease est mis en œuvre conformément à la réglementation des établissements de crédit et aux principes de gouvernance définis par le Conseil d'Administration. Sa structure organisationnelle est définie par la Direction Générale qui répartit les responsabilités et les moyens de manière optimale afin d'assurer une meilleure couverture des risques, leur évaluation exhaustive et leur gestion.

Le dispositif de Contrôle Interne d'Hannibal Lease est axé sur trois niveaux de contrôle indépendants mais complémentaires et matérialisé par un ensemble de processus, méthodes et mesures de sécurité et de contrôle. L'ensemble vise à assurer la maîtrise des risques de toute nature et à renforcer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il est basé sur la séparation des pouvoirs et l'implication de toutes les lignes et niveaux dans les activités de contrôle et est conçu sur la base du modèle de trois lignes de défense et exercé à travers quatre niveaux de contrôles :

- Contrôle de 1<sup>er</sup> niveau assuré par les opérationnels et le contrôle hiérarchique.
- Contrôle de 2<sup>ème</sup> niveau qui comprend plusieurs organes de contrôle.
- Contrôle de 3<sup>ème</sup> niveau représenté par l'Audit Interne.
- Contrôle de 4<sup>ème</sup> niveau à travers les Commissaires aux Comptes et les autorités de tutelle.

**Le Niveau 1 du contrôle** : il regroupe l'ensemble des contrôles réalisés de manière permanente par l'opérateur lui-même et par la hiérarchie ou de manière automatique lorsqu'il est intégré dans les processus informatiques.

**Le Niveau 2 du contrôle** : il est permanent et relève des unités opérationnelles du niveau supérieur qui effectuent dans le cadre de leurs attributions, des contrôles sur les opérations et les activités s'inscrivant dans leurs domaines de compétence. La gestion et la maîtrise des risques est au cœur du dispositif de contrôle interne de deuxième niveau. En effet, les structures de gestion des divers risques d'Hannibal Lease (crédit, contrepartie, opérationnel) sont indépendantes des unités opérationnelles, et assurent un reporting périodique aussi bien à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration et aux Comités dont ils dépendent (Comité d'Audit et Comité des Risques). Parmi les entités chargées du contrôle de deuxième niveau on peut citer le contrôle de la conformité, le contrôle de gestion, la surveillance et le suivi des risques...

**Le Niveau 3 du contrôle** : Il s'agit du dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification « ex post » du bon fonctionnement de l'entreprise, notamment de l'efficacité et de la qualité du dispositif de maîtrise des risques. Le Contrôle Périodique est exercé de manière indépendante par la cellule d'Audit Interne, rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit.

Les organes de contrôle sont interdépendants et fonctionnent d'une façon permanente pour assurer l'efficacité du système de contrôle mis en place et évalué périodiquement par le Conseil d'Administration. Deux types de contrôles existent au sein d'Hannibal Lease :

**Contrôle Permanent** : assuré par le contrôle de la conformité et permanent, la surveillance et suivi des risques, l'organisation et système d'information, le contrôle hiérarchique (responsable des entités et directions) et finalement le contrôle opérationnel.

**Contrôle Périodique** : assuré par l'Audit Interne qui est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale et fonctionnellement au Comité d'Audit qui est le premier responsable du suivi et de la mise en place du système de contrôle interne au sein de l'établissement.

Les pouvoirs au sein d'Hannibal Lease sont séparés et définis dans les statuts de la société et formalisés et diffusés par le Conseil d'Administration. En effet, Hannibal Lease a mis en place un système d'habilitations et de délégation de pouvoirs définissant les rôles, les pouvoirs, les limites d'intervention de chacune des parties intervenantes dans le management de la société. Cette politique fait l'objet d'une réévaluation périodique compte tenant des nouvelles orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration et la nouvelle organisation mise en place.

### **IX.1. La cohérence et l'efficacité du système de contrôle**

Elle est vérifiée par le Conseil d'Administration en se référant aux travaux du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

#### **1. Le Comité d'Audit**

Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices.

#### **2. Le Comité des Risques**

Conformément à la réglementation bancaire, le Conseil d'Administration a constitué un Comité des Risques. Il est composé de trois membres du Conseil d'Administration et présidé par un administrateur indépendant qui est chargé d'aider le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière.

#### **3. Surveillance et suivi des risques**

Les activités d'Hannibal Lease l'exposent à huit grandes catégories de risques :

- Risque de crédit.
- Risque de transformation.
- Risque de taux.
- Risque de liquidité.
- Risque informatique.
- Risque opérationnel.
- Risque de non-conformité.
- Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme.

#### **Risque de Crédit**

La gestion du risque de crédit au sein d'Hannibal Lease est axée sur les principes suivant :

- Analyse et décision, en s'appuyant sur la connaissance de ses clients.
- La gestion du risque de crédit tout au long du processus du financement (demande, étude, octroi, suivi et apurement) et à travers une centralisation du pouvoir de décision en matière d'approbation et d'octroi des crédits.
- Une séparation claire des responsabilités dans l'ensemble du processus de crédit.
- La diffusion de la culture du risque de crédit et l'implication de tous les intervenants dans le processus de crédit.

Hannibal Lease a finalisé en 2017 la conception d'un modèle de notation interne ainsi que des procédures de gestion afin de maîtriser le risque de crédit et instaurer des limites et des contrôles appropriés. L'implémentation d'une solution de scoring et de notation interne a été entamée dans le but d'améliorer la gestion du risque de crédit, consolider et pérenniser les fondamentaux d'Hannibal Lease, accompagner son développement et se rapprocher des standards internationaux. Cette solution permettra, en outre, une meilleure indexation de la prime de risque au profil de risque client.

Risque de transformation

De par son activité, Hannibal Lease est confrontée au risque associé à l'inadéquation entre les emplois et les ressources en termes de maturité et de durée. En effet, l'adossement de ressources à court terme, aux emplois à moyen terme constitue, pour la société, un risque permanent qui est surveillé par la Direction Financière. Diverses simulations sont effectuées pour se positionner dans des conditions de stress afin de mesurer l'impact de la non adéquation des ressources aux emplois d'Hannibal Lease et ce conformément aux exigences du Comité de Bâle en la matière.

Les procédures de gestion du risque de transformation sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des évolutions réglementaires, de la croissance et de la complexité de l'activité et de l'apparition de nouveaux facteurs de risque.

Risque de taux

Les emplois d'Hannibal Lease sont à taux fixes. Par ailleurs, et bien que certaines de ses ressources soient à taux variables, indexées au Taux du Marché Monétaire TMM, la fluctuation de ce dernier est de nature à exposer la société au risque de taux. Des stress-test sont périodiquement effectués afin de déterminer l'impact de la variation du TMM sur le Produit net de leasing. L'objectif premier est d'effectuer un suivi permanent et indépendant des tendances des marchés et des risques qu'elles engendrent.

Risque de liquidité

A ce titre, Hannibal Lease dispose d'un processus rigoureux pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ledit risque. Ce processus comporte un mécanisme sûr permettant une projection complète des flux de trésorerie en rapport avec les actifs, les passifs et les éléments de hors-bilan selon divers horizons temporels appropriés. La fonction Cash Management au sein d'Hannibal Lease est centralisée au sein de la Direction Financière.

Ceci est de nature à assurer :

- Une fluidité de traitement de l'information ayant trait à l'équilibre financier entre emplois & ressources,
- Une gestion plus rigoureuse des actifs (créances matérialisées par des traites) de la société,
- Un suivi permanent de l'encours des ressources et des charges leurs correspondantes et ce par l'utilisation de logiciels dédiés à la fonction trésorerie.

Un dispositif de gestion du risque de, transformation, de taux et de liquidité qui favorise une vision globale et en même temps détaillée des emplois et des ressources et de l'impact engendré par la variation de certains paramètres du marché. De ce point de vue, Hannibal Lease se conforme à la réglementation en vigueur, régie par la Circulaire BCT N°2006-19 du 28 novembre 2006 relative au Contrôle Interne

De plus, Hannibal Lease utilise un applicatif de gestion des flux de trésorerie et des prévisions de liquidité. Cet outil permet à Hannibal Lease de suivre la liquidité, son endettement, la structure et le coût de ses ressources, de faire des projections et des simulations avec des scénarii préétablis et l'impact de la réalisation de ces scénarii sur la liquidité et de contrôler le respect des limites établies en matière d'exposition à chaque type de ressource.

Un Comité ALM a été mis en place et qui aura pour rôle l'évolution du bilan de la société et les risques qui en découlent. Ce Comité valide également la politique d'optimisation des ressources, notamment dans un contexte de tensions sur la liquidité. La réflexion a été entamée concernant l'acquisition d'un outil de gestion approprié.

Risque informatique

Consciente de l'importance de ce risque et dans le cadre du perfectionnement du plan de continuité d'activité, un audit complet de l'infrastructure informatique et réseau d'Hannibal Lease a été réalisé. Sur la base des recommandations de cet audit, la mise en place d'une nouvelle architecture de l'infrastructure informatique basée sur la virtualisation et la haute disponibilité et utilisant des solutions et des technologies hardware et software up-to-date et évolutives, mis en place au 1er semestre 2016. Outre ses hautes performances, cette nouvelle infrastructure informatique améliorera notablement la sécurité informatique matérielle et virale, l'intégrité, la sécurité et la sauvegarde des bases de données, et assurera la quasi-continuité d'activité en cas de survenance d'une panne ou d'une défaillance quelconques tel que prévu par le plan de continuité d'activité.

Depuis 2017, Hannibal Lease a migré vers une nouvelle solution en virtualisant ses serveurs ainsi que les postes clients des utilisateurs distants. Cette solution est dupliquée dans le Data Center de Tunisie Telecom et adopté comme plan de secours informatique.

Une simulation de reprise d'activité suite à l'indisponibilité du site principal a été exécutée en 2019 ayant permis de valider le plan de secours informatique mis en place.

#### Risque Opérationnel

Les risques opérationnels se définissent comme les risques résultant de l'inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Consciente de l'importance du risque opérationnel Hannibal Lease a mis à jour en 2019 sa cartographie des risques. Un outil de déclaration et de gestion des données des incidents développé en interne a été implémenté et le processus de déclaration et de collecte des incidents à impact financier a été élaboré et mis en place depuis 2017. Cette application permet de surveiller et de mesurer l'impact des défaillances et des incidents et permettre une meilleure identification, appréciation et évaluation des risques et une réponse adéquate à chaque risque travers la rationalisation et l'amélioration de la gestion des incidents et du processus de reporting correspondant. En outre, cette application permettra à l'entité chargée du Suivi et de la Surveillance des risques de mieux contrôler l'application de la politique de risque, le respect des limites d'exposition fixés et la mise à jour instantanée de la cartographie des risques.

#### Risque de non-conformité

Il est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres relatives aux Etablissement Financiers qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques.

A cet effet, Hannibal Lease a nommé un responsable de contrôle de la conformité disposant des moyens informationnels adaptés pour exercer des contrôles à priori et à posteriori du risque de non-conformité couvrant notamment la lutte contre la délinquance financière. Cette entité produit un reporting périodique au Conseil d'Administration portant sur les risques juridiques et les risques de non-conformité auxquels est exposé l'établissement.

La fonction conformité s'est positionnée dans une optique de prévention et d'anticipation pour détecter au mieux et au plus vite les risques de non-conformité aux textes et dispositions législatifs des banques et des établissements financiers, du marché financier et de gouvernance et fonctionnement des sociétés.

Le contrôle de la conformité s'est assuré, tout au long de l'exercice 2019 du respect des exigences légales et réglementaires au niveau de l'ensemble des unités opérationnelles et pour toutes les lignes métiers et de la bonne application des procédures internes d'Hannibal Lease. En outre, et par le biais de la veille réglementaire, le contrôle de la conformité est intervenu en vue de contrôler la conformité, la sécurité et la validation des opérations et de réaffirmer la gestion et le pilotage des risques de sanction judiciaire, disciplinaire ou administrative, d'atteinte à la réputation et du non-respect des nouvelles dispositions propres aux activités des établissements financiers.

#### Risque de blanchiment d'argent et financement de terrorisme

Hannibal Lease a mis en place les procédures internes ainsi que les règles de gestion et de contrôle relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces procédures entrent dans le cadre de la Circulaire BCT N°2017-08 du 19 Septembre 2017 en matière de renforcement des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces procédures visent à :

- Identifier et connaître la clientèle,
- Constituer et actualiser les dossiers de la clientèle,
- Surveiller et examiner les opérations et les transactions inhabituelles,
- Analyser les opérations ou les transactions susceptibles de faire l'objet d'une déclaration de soupçon,

- Constituer et de conserver des bases de données permettant de mettre à jour la cartographie des risque de blanchiment d'argent.

Hannibal Lease a procédé en 2017 à la mise à jour de la procédure de connaissance du client (KYC) qui permet à l'établissement de collecter des renseignements à travers le remplissage d'une fiche d'entretien clients, d'obtenir les documents justifiant les informations recueillies des clients et relatives à leurs identités, activités et revenus et classer les clients selon le niveau de risque de blanchiment qu'ils présentent. En outre, un développement informatique au niveau du Système d'Information d'Hannibal Lease a été mis en place afin de permettre de détecter les opérations à caractère inhabituels et présentant un soupçon de non-conformité ou de blanchiment d'argent à travers un système d'alerte conçu à cet effet.

En 2018, Hannibal Lease s'est abonnée aux services de Thomson Reuters, solution qui permet le filtrage par rapport aux black-listes nationales et internationales.

La gestion du risque de blanchiment d'argent est confiée à l'entité chargée du contrôle de la conformité et au département surveillance et suivi des risques. La politique adoptée ainsi que les règles et procédures de gestion font l'objet d'une évaluation périodique par l'Audit interne et les Commissaires aux Comptes d'Hannibal Lease.

### **IX.2. Projet de Transition vers les normes IFRS**

Afin de se conformer à la circulaire N°2020-01 portant sur l'adoption des normes IFRS, La Direction Générale d'Hannibal Lease, s'est engagée à établir un plan stratégique pour la conduite du projet de transition. Ce plan doit notamment comporter :

Le processus de pilotage stratégique et opérationnel du projet,

- La feuille de route pour la conduite du projet,
- L'équipe projet et les structures intervenant dans le projet,
- Les mesures requises pour l'adaptation du système d'informations et comptable aux exigences des normes IFRS,
- Un plan de communication interne et externe, et
- Le plan de formation de tous les intervenants dans le projet.

Etant donné la complexité de l'opération de transition qui ne se limite pas à une simple modification du plan et des procédures comptables. Le Conseil d'Administration est tenu de fournir les moyens humains et matériels nécessaires pour la bonne conduite du projet d'adoption des normes IFRS. Le comité d'audit et le comité des risques doivent assister le conseil dans la bonne conduite du projet. La feuille de route du projet est présentée ci-dessous :

L'accompagnement pour la mise en place du projet a été confié au cabinet PWC.

L'objectif de la mission est de conduire un diagnostic complet et approfondi et l'exécution les sous-missions suivantes :

- L'identification et l'analyse d'impact entre les normes comptables tunisiennes appliquées par Hannibal Lease et les normes IFRS, (clôturée 4 TR 2020)
- La revue des systèmes d'information Hannibal Lease, (clôturée 4 TR 2020)
- La préparation d'un plan d'actions comme feuille de route pour l'implémentation des normes IFRS à Hannibal Lease, (clôturée 4 TR 2020)
- La formation approfondie du personnel d'Hannibal Lease, (clôturée 3 TR 2020)
- La mise en place d'un modèle de calcul de dépréciation des créances basé sur les pertes attendues (ECL), (En cours)
- L'assistance dans la préparation de comptes aux normes IFRS pour les années 2019 et 2020 traduits depuis les normes tunisiennes aux normes IFRS. (En cours)

### **IX.3. Système d'Information**

Le système d'information est l'ensemble des procédures et des ressources (matériels, logiciels, personnel, données et procédures) qui permettent de regrouper, de classer, de traiter et de diffuser l'information au sein d'un environnement donné.

Hannibal Lease s'est dotée d'une plateforme informatique à la pointe de la technologie permettant d'assurer des niveaux hauts de sécurité informatique et de continuité d'activité. Afin de sécuriser les connexions, des firewalls sont installés dans toutes les agences reliées au siège de la société. Pour assurer une haute disponibilité et un débit satisfaisant de la connexion, les sites distants sont tous reliés au siège via une connexion en fibre optique redondante.

Une politique de sauvegarde des données a été mise en place se basant sur un lecteur de bande et une baie de stockage. Les bandes sont quotidiennement récupérées et placées dans un lieu sûr afin de préserver l'intégrité du système d'information et permettre une reprise immédiate de l'activité et les serveurs sont répliqués auprès d'un Data Center distant.

Au cours de l'année 2018, Hannibal Lease a finalisé la mise à jour de son infrastructure réseau et de ses équipements basés sur les critères suivants :

- Une architecture pour les serveurs, intégrant les composants serveurs du système d'information, hautement disponible, évolutive et permettant une grande capacité à monter en charge pour accompagner la croissance d'Hannibal Lease,
- La restructuration de l'infrastructure informatique suivant les dernières pratiques recommandées les constructeurs et éditeurs (Hard & Soft),
- La stabilisation et la sécurisation du système,
- La migration de la solution de messagerie existante pour bénéficier des nouveautés de la dernière version Microsoft Exchange 2016 (partage et collaboration, clients et mobilité, haute disponibilité et résilience de site),
- La mise en place d'un plan de reprise après sinistre basé sur la portabilité des machines virtuelles,
- La mise en place d'une solution de supervision et de contrôle du site de secours d'Hannibal Lease.

En fait, la solution adoptée prévoit une infrastructure virtualisée avec une haute disponibilité et de très hautes performances, permettant de supporter tous les services et applications métiers d'Hannibal Lease (service d'annuaire, service de partage de fichiers, messagerie, applications, progiciels et logiciels métiers, etc ...) tout en assurant une haute disponibilité et une reprise d'activité rapide en cas de problèmes.

La virtualisation permet :

- Une meilleure utilisation des serveurs physiques,
- La réduction des coûts,
- Une plus grande réactivité,
- Le « Green Computing »,
- La simplification du plan de reprise d'activité,
- La rationalisation.
- La réduction du câblage,
- La haute disponibilité : un élément crucial pour tout système d'information.

En outre, la nouvelle infrastructure logique est articulée autour d'un site principal et d'un site de secours.

## **X. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE**

### **X.1. Formation du personnel**

La politique de formation du personnel d'Hannibal Lease tient compte de :

- La politique de gestion de carrière.
- La gestion des compétences.
- Le développement des connaissances dans les activités métiers.
- Le développement de compétences en nouvelles technologies.

En 2020, le personnel d'Hannibal Lease a participé à plusieurs séminaires de formation, organisés par l'APBT, et par des cabinets de formation privés.

Par ailleurs, Hannibal Lease organise périodiquement des séances de formation en interne pour initier ses cadres et agents aux différentes problématiques liées au risque, contrôle et éthique professionnelle outre les formations destinées à développer les compétences métiers et les connaissances légales, réglementaires et technologique de l'ensemble du personnel.

### **X.2. Avantages sociaux**

Le personnel d'Hannibal Lease bénéficie des avantages sociaux suivants :

- Assurance Groupe Maladie ;
- Prime de scolarité ;

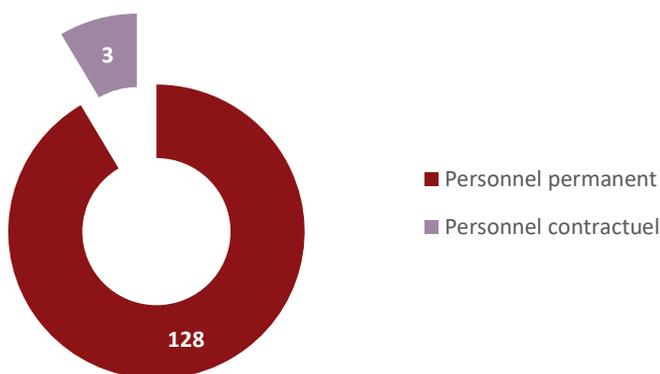
- Prime pour mariage et de Aid El Kebir ;
- Tickets Restaurant ;
- Assurance départ à la retraite.

Par ailleurs, Hannibal Lease prend en charge plusieurs activités sportives et culturelles d'un grand nombre du personnel.

X.3. Effectif

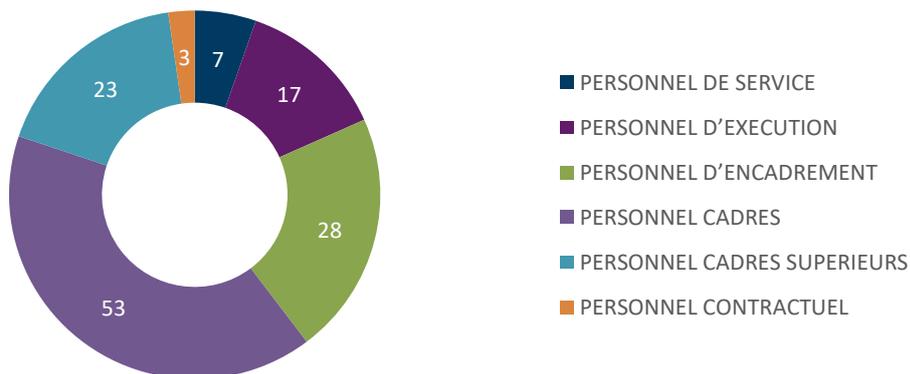
L'effectif d'Hannibal Lease est composé de 131 personnes au 31/12/2020, et est réparti comme suit :

Répartition par statut

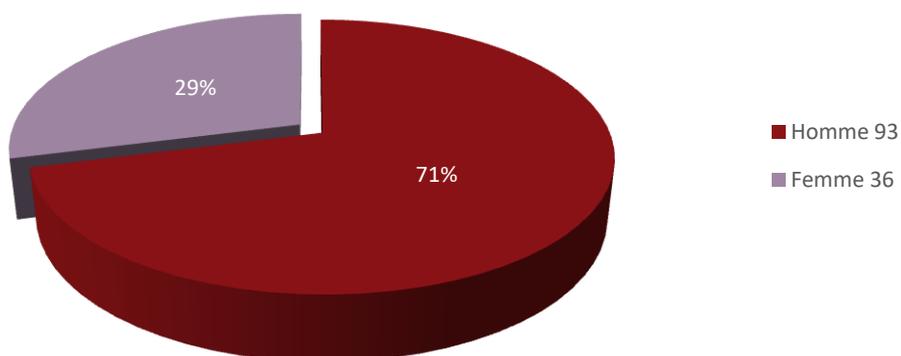


Le taux d'encadrement au 31 Décembre 2020 est de 79,39% contre 78,27% en 2019.

Répartition par catégorie professionnelle

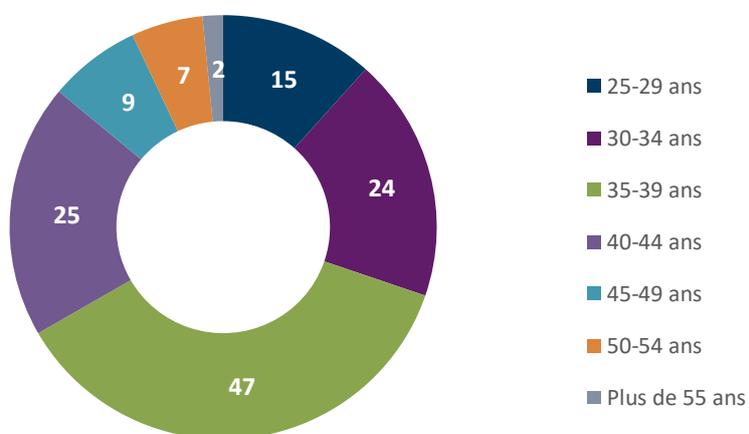


Répartition par genre

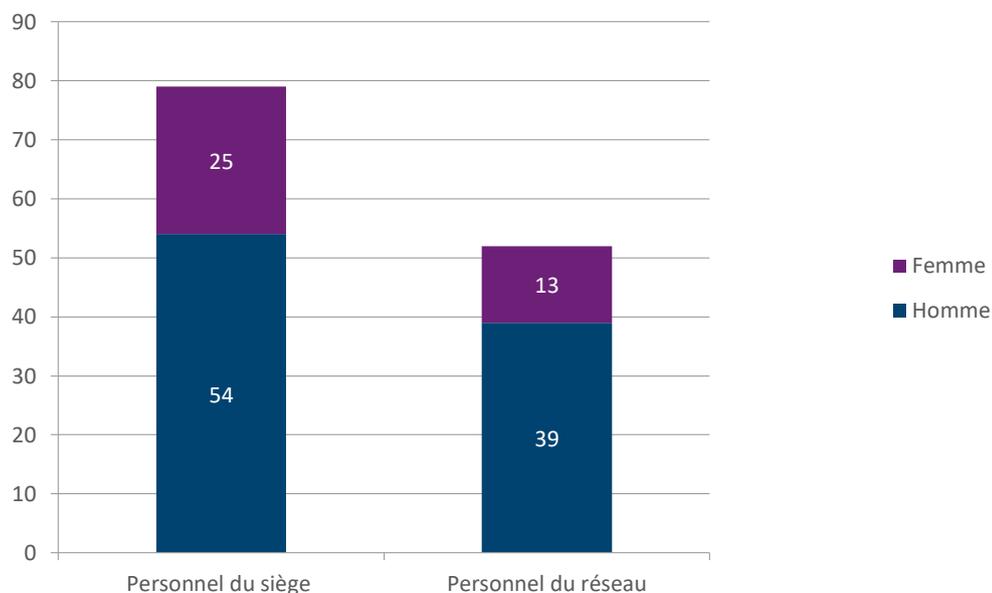


En 2020, 30% de l'effectif d'Hannibal Lease appartient à la catégorie d'âge entre 25 et 34 ans.

Répartition par Tranche d'Age



## Répartition par Fonctions

**XI. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIF DE LA SOCIETE**

Consciente des enjeux du développement durable, Hannibal Lease a pour objectif la sensibilisation et la contribution à un monde meilleur en matière environnementale et sociétale.

Pour ce faire, Hannibal Lease a élaboré une politique de développement durable régissant ses engagements et ses responsabilités, et visant la protection de l'environnement et des personnes impactés directement par ses propres opérations d'investissement et indirectement par le financement des investissements accordés à sa clientèle. En outre, Hannibal Lease œuvrera à promouvoir une économie plus verte et plus inclusive et à améliorer la transparence et la gouvernance.

Par ailleurs, Hannibal Lease se veut certaine que l'intégration et le respect de sa politique de développement durable lui seront profitable tant le plan des affaires par l'accès à une clientèle sensible aux valeurs environnementale et sociétale, que sur ceux de sa notoriété et de sa Valeur d'Entreprise aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

Enfin, considérant sa politique de développement durable vivante et dynamique, Hannibal Lease s'engage à la mettre à jour, dès que nécessité, par l'expérience acquise, par les exigences des parties prenantes et par les contraintes nouvelles en matière sociétale et environnementale.

La vision d'Hannibal Lease est alignée sur le programme mondial en matière de développement durable. Ses objectifs fondamentaux, par ses investissements directs et indirects (financés à clientèle), sont la sensibilisation et la contribution au respect et à l'amélioration des conditions environnementale et sociétale, ainsi qu'à la bonne gouvernance.

La politique RSE s'articule sur le respect des lois environnementales, sociales et relatives aux droits de l'Homme applicables en Tunisie et dans le monde et notamment les directives du Groupe de la Banque mondiale en matière de santé et de sécurité environnementales et sociales.

Self-assessment et niveau de maturité du SGES

Ainsi, au courant de l'exercice 2020, la Conformité a également orienté ses efforts vers cette stratégie et plus précisément dans le cadre d'améliorer, notamment, son dispositif d'analyse et de maîtrise des risques RSE.

HL dispose d'un système de gestion Environnementale et Sociale qui a été élaboré en 2018 reflétant d'un côté l'engagement de l'établissement à être un acteur majeur à fort impact en Tunisie et d'un autre côté pour satisfaire aux exigences des bailleurs de

fonds qui considèrent la préservation du volet social et environnemental comme une priorité dans le système de gestion de HL et aussi dans ses transactions avec les emprunteurs/clients.

Afin de décrire le SGES de Hannibal Leasing et d'évaluer sa maturité, nous nous sommes basés sur l'outil d'évaluation SGES de l'International Finance Corporation (IFC). Cet outil facilite l'évaluation de la maturité des 9 éléments du SGES définis dans la norme de performance 1 de l'IFC – Evaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux :

- 1- Le niveau d'engagement en matière de politique environnementale et sociale
- 2- L'identification des risques et des impacts E&S
- 3- Les programmes de gestion des risques E&S
- 4- Les capacités et compétences organisationnelles
- 5- La préparation et la réponse aux situations d'urgence
- 6- L'engagement des parties prenantes
- 7- La communication extérieure et le mécanisme de règlement des griefs
- 8- La divulgation continue de l'information aux communautés affectées
- 9- Le suivi et l'évaluation de la performance E&S

Tous les résultats de cette autoévaluation ont été consignés dans un rapport périodique de mise en œuvre des mesures environnementales et sociétales et transmis à la BAD dans le cadre du programme à l'appui des PME africaines intitulé « Au cœur de la transformation de l'Afrique ».

## XII. STRATEGIE ET BUSINESS PLAN 2021 - 2025

### Hypothèses retenues pour le Business Plan

	2021	2022	2023	2024	2025
Mises en Force de l'Année	240 000 000	280 000 000	300 000 000	324 000 000	348 000 000
Encours au 31/12 (1)	505 981 163	486 356 840	488 099 374	481 988 319	486 750 891
Ajout Créances Accrochées n	7 741 512	3 890 855	2 928 596	2 891 930	2 920 505
Créances Accrochées au 31/12 (2)	81 786 964	85 677 818	88 606 415	91 498 345	94 418 850
Total Impayés Nets au 31/12 (3)	63 384 897	66 400 309	68 669 971	70 911 217	73 174 609
<b>Total Engagements au Bilan au 31/12 (4) = (1) + (3)</b>	<b>569 366 060</b>	<b>552 757 149</b>	<b>556 769 345</b>	<b>552 899 536</b>	<b>559 925 500</b>
Contrats en Instance de Mise en Force (5)	4 400 000	5 170 000	5 500 000	5 940 000	6 380 000
Avances reçues (6)	-7 000 000	-8 225 000	-8 750 000	-9 450 000	-10 150 000
Engagements Hors Bilan (7)	26 666 667	31 111 111	33 333 333	36 000 000	38 666 667
<b>Total Engagements au 31/12 (8) = (1) + (3) + (5) + (6) + (7)</b>	<b>593 432 726</b>	<b>580 813 260</b>	<b>586 852 678</b>	<b>585 389 536</b>	<b>594 822 167</b>
<b>Taux des Créances Accrochées (9) = (2) / (8)</b>	<b>13,78%</b>	<b>14,75%</b>	<b>15,10%</b>	<b>15,63%</b>	<b>15,87%</b>

	2021	2022	2023	2024	2025
Provisions Constituées Année n-1 (10)	37 012 344	46 112 344	51 112 344	55 112 344	59 112 344
Dotation Provisions Flat (11)	9 100 000	5 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Provisions Constituées Année n (12) = (10) + (11)	46 112 344	51 112 344	55 112 344	59 112 344	63 112 344
Agios Réservés Année n-1 (13)	4 402 644	5 402 644	6 202 644	6 952 644	7 652 644
Variation Agios Réservés (14)	1 000 000	800 000	750 000	700 000	650 000
Agios Réservés Année n (15) = (13) + (14)	5 402 644	6 202 644	6 952 644	7 652 644	8 302 644
Provisions Constituées + Agios Réservés Année n (16) = (12) + (15)	51 514 988	57 314 988	62 064 988	66 764 988	71 414 988
<b>Taux de Couverture des Créances Accrochées (17) = (16) / (2)</b>	<b>62,99%</b>	<b>66,90%</b>	<b>70,05%</b>	<b>72,97%</b>	<b>75,64%</b>

**Actifs, Passifs et Capitaux Propres**

En Dinars	2021	2022	2023	2024	2025
<b>ACTIFS</b>					
Liquidités et équivalents de liquidités	3 761 642	4 194 104	3 078 435	1 441 524	5 555 552
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	514 300 427	491 291 516	489 953 712	480 883 903	482 859 867
Portefeuille-titres de placement	1 186 220	1 186 220	1 186 220	1 186 220	1 186 220
Portefeuille d'investissement	12 259 953	14 759 953	17 259 953	19 759 953	22 259 953
Valeurs Immobilisées	21 610 277	20 869 162	20 086 888	19 509 645	19 003 316
Autres actifs	1 338 753	968 631	796 308	683 655	485 434
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>554 457 271</b>	<b>533 269 586</b>	<b>532 361 517</b>	<b>523 464 900</b>	<b>531 350 342</b>
<b>PASSIFS</b>					
Concours bancaires	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	3 240 000	3 780 000	4 050 000	4 374 000	4 698 000
Emprunts et dettes rattachées	410 484 422	374 870 467	364 388 779	344 569 471	341 918 270
Fournisseurs et comptes rattachés	58 051 785	64 533 085	67 310 785	71 014 385	74 717 985
Autres passifs	12 226 396	11 729 010	11 908 536	12 441 970	12 724 335
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>484 002 602</b>	<b>454 912 562</b>	<b>447 658 100</b>	<b>432 399 825</b>	<b>434 058 590</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital social	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
Réserves	8 942 834	10 938 375	14 229 257	17 290 189	19 940 189
Prime d'émission	0	0	0	0	0
Actions Propres	-403 879	-403 879	-403 879	-403 879	-403 879
Complément d'apport	10 532	10 532	10 532	10 532	10 532
Résultats reportés	3 383 860	2 709 641	5 121 114	8 406 575	12 118 233
Résultat de la période	3 521 322	10 102 355	10 746 393	10 761 658	10 626 677
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>70 454 669</b>	<b>78 357 024</b>	<b>84 703 417</b>	<b>91 065 075</b>	<b>97 291 752</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>554 457 271</b>	<b>533 269 586</b>	<b>532 361 517</b>	<b>523 464 900</b>	<b>531 350 342</b>

**Etat de Résultat**

En Dinars	2021	2022	2023	2024	2025
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>					
Intérêts et produits assimilés de leasing	70 096 914	69 607 021	70 384 338	70 879 345	70 433 773
Intérêts et charges assimilées	41 744 327	34 509 355	33 910 484	33 259 983	31 661 777
Produits des placements	450 663	340 000	340 000	340 000	340 000
Autres Produits d'Exploitation	36 789	38 628	40 559	42 587	44 717
<b>PRODUIT NET</b>	<b>28 840 038</b>	<b>35 476 295</b>	<b>36 854 413</b>	<b>38 001 949</b>	<b>39 156 713</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>					
Charges de personnel	8 915 000	9 806 500	10 787 150	11 865 865	13 052 452
Dotations aux amortissements	1 314 840	1 341 115	1 532 274	1 477 244	1 556 328
Autres charges d'exploitation	4 000 000	4 200 000	4 400 000	4 600 000	4 800 000
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>14 229 840</b>	<b>15 347 615</b>	<b>16 719 424</b>	<b>17 943 109</b>	<b>19 408 780</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>14 610 197</b>	<b>20 128 680</b>	<b>20 134 989</b>	<b>20 058 840</b>	<b>19 747 933</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	9 700 000	5 600 000	4 600 000	4 500 000	4 400 000
Dotations aux provisions pour risques divers	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4 760 197</b>	<b>14 378 680</b>	<b>15 384 989</b>	<b>15 408 840</b>	<b>15 197 933</b>
Autres pertes ordinaires	0	0	0	0	0
Autres gains ordinaires	0	0	0	0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>4 760 197</b>	<b>14 378 680</b>	<b>15 384 989</b>	<b>15 408 840</b>	<b>15 197 933</b>
Impôts sur les bénéfices	1 238 875	4 276 325	4 638 596	4 647 183	4 571 256
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>3 521 322</b>	<b>10 102 355</b>	<b>10 746 393</b>	<b>10 761 658</b>	<b>10 626 677</b>

**XIII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES : HANNIBAL LEASE**

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac  
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel  
Les Berges du lac 1053 Tunis  
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477  
RC : B148992002 - MF : 810663 T/A/M/000  
E-mail : tn-fmfbz@kpmg.com



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage  
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis  
Tél : 71 755 035/ 71 755 024 - Fax : 71 753 062  
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000  
Mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 31 mars 2021, font apparaître un total du bilan de 672.532.980 DT, un déficit de 3.991.443 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 19.346.396 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances*Risque identifié*

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2020, les créances s'élèvent à 631.160 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 41.685 KDT et les agios réservés ont atteint 4.403 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

**Paragraphes d'observations****1- Impact de la pandémie COVID 19**

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°3-4 « Impact de la pandémie COVID 19 », qui décrit les événements liés à la crise sanitaire COVID-19 et ses impacts sur l'activité de la société ainsi que les traitements adoptés en matière de prise en compte des revenus et en matière d'évaluation des engagements liés aux reports des échéances.

Par ailleurs et en application de la circulaire de la BCT n°2012-06 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, il est constitué par prélèvement sur le résultat, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 2.369 KDT au titre de l'exercice 2020.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par Hannibal Lease au 31 décembre 2020, s'élève à 4.673 KDT.

## 2- Transformation en Banque Digitale

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n°3-5 « Faits saillants », Hannibal Lease a déposé le 27 mars 2020 auprès de la Banque centrale de Tunisie une demande d'agrément pour se transformer en Banque Digitale.

Cette demande est soumise aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

Par ailleurs, Hannibal Lease continuera à fonctionner de manière habituelle dans le cadre de son agrément d'établissement financier spécialisé dans le leasing.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 31 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2021

**Les commissaires aux comptes****F.M.B.Z KPMG TUNISIE****DELTA CONSULT****Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI****Said MALLEK**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Les jardins du lac  
B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel  
Les Berges du lac 1053 Tunis  
Tél. 216 (71) 194 344 Fax 216 (71) 281 477  
RC : R148992002 - MF : 810663 T/A/M/000



Société d'expertise comptable  
Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble SAADI - Tour CD 2ème étage  
Bureau n°7 et 8 - Menzah IV - 1082 Tunis  
Tél : 71 755 035/71 755 024 - Fax : 71 753 062  
RC : B245302009 - MF : 1883337 NAM 000  
Mail : cabinet@deltacconsult.com.tn

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

### Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

1- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 58.500.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2020 au 30 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 476.427 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 25 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 290.267 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 18.000.000 DT, durant la période allant du 18 février 2020 au 23 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 264.914 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 3.000.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 19.000.000 DT, durant la période allant du 4 janvier 2020 au 28 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 152.221 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.500.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 7.000.000 DT, durant la période allant du 7 janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 60.171 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2020, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant de 500.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2020 au 16 février 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 4.337 DT.

7- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Abderrazek BEN AMMAR, administrateur de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 29 avril 2020 au 24 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 68.288 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.000.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société «LA FINANCIERE TUNISIENNE» dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 6 octobre 2020 au 25 décembre 2020, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 11.232 DT.

9- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 10.500.000 DT, durant la période allant du 8 janvier 2020 au 2 janvier 2021, à des taux variant entre 10% et 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 115.818 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 500.000 DT.

10- HL a réalisé, en 2020, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 17 avril 2020 au 12 avril 2021, à des taux variant entre 10% et 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 72.768 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2020, à 1.000.000 DT.

## II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Le conseil d'administration réuni le 27 Août 2018, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 250.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 9 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2020, s'élève à 22 500 dinars.

2- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 5 décembre 2019 au 21 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève 9.252 DT.

3- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 2 novembre 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 21.212 DT.

4- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Mr Ali Sabri ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 3.000.000 DT, durant la période allant du 20 décembre 2019 au 28 février 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 47.011 DT.

5- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.500.000 DT, durant la période allant du 5 décembre 2019 au 28 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 4.770 DT.

6- HL a réalisé, en 2019, des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 1.000.000 DT, durant la période allant du 8 décembre 2019 au 13 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.602 DT.

7- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 29,84% du capital, pour un montant de 500.000 DT, émis le 21 décembre 2019 et échéant le 20 janvier 2020, au taux facial de 10,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.747 DT.

8- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès du fonds « CAPITAL ACT SEED FUND » dans lequel elle a des actionnaires communs, pour un montant de 500.000 DT, durant la période allant du 18 décembre 2019 au 17 janvier 2020, au taux facial de 10,50%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 2.313 DT.

9- HL a réalisé, en 2019, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 20 octobre 2019 et échéant le 17 avril 2020, au taux facial de 11%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2020, s'élève à 30.990 DT.

10- Le conseil d'administration réuni le 21 février 2018, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2020 à 33 861 dinars hors taxes, soit 38 265 dinars toutes taxes comprises.

11- Dans le cadre de la construction du son nouveau siège, HL a fait appel au service de la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », filiale de la société NIDA, dans laquelle HL détient 29,84% du capital, pour une mission de direction, coordination et surveillance de l'exécution des travaux.

A ce titre, les honoraires facturés par la société « STE IDENTITY & PARTNERS SA », au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 20.000 dinars hors taxes, constatés parmi les immobilisations.

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société. Il ne lui a été alloué à ce titre, aucune rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 7 Mai 2018.

Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 30 Avril 2018 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 7 Mai 2018. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2020, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 Juin 2020.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2020
Rémunérations brutes	290 000	-	249 000	-	-	-
Charges sociales	8 210	1 819	63 240	12 354	-	-
Avantage en nature	20 521	-	27 816	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	162 500	162 500
<b>TOTAL</b>	<b>318 731</b>	<b>1 819</b>	<b>340 056</b>	<b>12 354</b>	<b>162 500</b>	<b>162 500</b>

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 36.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2021

**Les commissaires aux comptes**

**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**

**DELTA CONSULT**

**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

**Said MALLEK**



**XIV. ETATS FINANCIERS AU 31-12-2020**Actifs, Passifs et Capitaux Propres

En Dinars	31/12/2020	31/12/2019	Variation
<b>ACTIFS</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	19 346 396	23 003 296	-15,90%
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	585 072 547	672 070 786	-12,94%
Portefeuille-titres de placement	28 186 220	839 379	3257,98%
Portefeuille d'investissement	10 759 953	10 759 953	0,00%
Valeurs Immobilisées	22 375 118	20 021 856	11,75%
Autres actifs	6 792 746	5 779 037	17,54%
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>672 532 980</b>	<b>732 474 307</b>	<b>-8,18%</b>
<b>PASSIFS</b>			
Concours bancaires	0	22 551 679	-100,00%
Dettes envers la clientèle	6 870 947	7 375 719	-6,84%
Emprunts et dettes rattachées	526 037 704	544 101 084	-3,32%
Fournisseurs et comptes rattachés	63 400 056	74 543 711	-14,95%
Autres passifs	9 290 926	12 805 980	-27,45%
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>605 599 633</b>	<b>661 378 173</b>	<b>-8,43%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	55 000 000	40 180 000	36,88%
Réserves	8 902 071	8 575 590	3,81%
Prime d'émission	0	13 996 000	-100,00%
Actions propres	-403 879	-389 349	3,73%
Résultats reportés	7 426 598	8 664 341	-14,29%
Résultat de l'exercice	-3 991 443	69 552	-5838,79%
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>66 933 347</b>	<b>71 096 134</b>	<b>-5,86%</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>672 532 980</b>	<b>732 474 307</b>	<b>-8,18%</b>

Etat de Résultat

En Dinars	31/12/2020	31/12/2019	Variation
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Intérêts et produits assimilés de leasing	67 760 255	74 879 231	-9,51%
Intérêts et charges assimilées	-51 464 874	-57 938 440	-11,17%
Produits des placements	976 994	564 361	73,12%
Autres produits d'exploitation	35 037	33 368	5,00%
<b>PRODUITS NETS</b>	<b>17 307 412</b>	<b>17 538 520</b>	<b>-1,32%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	8 121 023	7 729 526	5,06%
Dotations aux amortissements	651 460	585 182	11,33%
Autres charges d'exploitation	3 605 478	3 637 692	-0,89%
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>12 377 961</b>	<b>11 952 400</b>	<b>3,56%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>	<b>4 929 451</b>	<b>5 586 121</b>	<b>-11,76%</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	9 031 197	4 457 633	102,60%
Dotations nettes aux autres provisions	-352 686	481 297	-173,28%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-3 749 060</b>	<b>647 190</b>	<b>-679,28%</b>
Autres pertes ordinaires	-344 850	-406 787	-15,23%
Autres gains ordinaires	284 876	172 620	65,03%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>	<b>-3 809 034</b>	<b>413 023</b>	<b>-1022,23%</b>
Impôts sur les bénéfices	-159 032	-316 355	-49,73%
Contribution sociale de solidarité	-300	-27 116	-98,89%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>	<b>-3 968 366</b>	<b>69 552</b>	<b>-5805,61%</b>
Contribution conjoncturelle	-23 077	0	100,00%
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>-3 991 443</b>	<b>69 552</b>	<b>-5838,79%</b>

Etat de Flux de Trésorerie

En Dinars	31/12/2020	31/12/2019	Variation
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des clients	399 647 846	490 473 460	-18,52%
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-241 638 174	-232 737 170	3,82%
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-13 155 197	-11 978 466	9,82%
Intérêts payés	-53 601 824	-58 927 013	-9,04%
Impôts et taxes payés	-26 007 193	-35 824 816	-27,40%
Autres flux liés à l'exploitation	-26 071 913	-390 403	6578,20%
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>39 173 545</b>	<b>150 615 591</b>	<b>-73,99%</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 963 841	-2 828 403	4,79%
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	261 000	189 992	37,37%
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	-2 000 000	Ns
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	780 000	Ns
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>-2 702 841</b>	<b>-3 858 411</b>	<b>-29,95%</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-	-
Décaissements suite au rachat d'actions propres	-50 599	-73 151	-30,83%
Encaissements suite à la cession d'actions propres	-	704 375	-100,00%
Dividendes et autres distributions	-120 745	-2 501 760	-95,17%
Encaissements provenant des emprunts	822 500 000	1 376 532 000	-40,25%
Remboursements d'emprunts	-839 904 580	-1 502 840 566	-44,11%
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-17 575 924</b>	<b>-128 883 477</b>	<b>-86,36%</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>18 894 780</b>	<b>17 873 703</b>	<b>5,71%</b>
Trésorerie au début de l'exercice	451 616	-17 422 087	-102,59%
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>19 346 396</b>	<b>451 616</b>	<b>4183,82%</b>

Etat des Engagements Hors Bilan

En Dinars	31/12/2020	31/12/2019	Variation
<b>Engagements Données</b>	<b>110 118 269</b>	<b>80 659 500</b>	<b>36,52%</b>
Engagements de financement en faveur de la clientèle	26 906 218	25 668 222	4,82%
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	83 212 051	54 991 278	51,32%
<b>Engagements Reçus</b>	<b>1 175 231 071</b>	<b>1 355 176 236</b>	<b>-13,28%</b>
Cautions reçues	423 883 522	479 112 389	-11,53%
Garanties reçues	1 306 570	336 570	288,20%
Intérêts à échoir sur contrats actifs	102 972 667	99 750 257	3,23%
Valeurs des biens objets de leasing	647 068 312	775 977 020	-16,61%
<b>Engagements réciproques</b>	<b>80 834 238</b>	<b>38 919 042</b>	<b>107,70%</b>
Emprunts obtenus non encore encaissés	79 900 000	38 400 000	108,07%
Effets escomptés sur la clientèle	934 238	519 042	79,99%

**XV. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE****ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021****PROJET DE RESOLUTIONS****PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration portant sur la gestion de l'exercice 2020 d'Hannibal Lease et sur l'activité du Groupe ainsi que le Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur les Etats Financiers Individuels et les Etats Financiers Consolidés, approuve lesdits Etats Financiers Individuels et Consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs de la Société quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion relative à l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales et à l'article 62 de la loi 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux établissements financiers et approuve lesdites conventions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 comme suit :

<b>Résultat Net 2020</b>	<b>- 3 991 443</b>
<b>Total report à nouveau 2019</b>	<b>7 426 598</b>
Report à nouveau 2019 sans franchise de retenue à la source	6 751 206
Report à nouveau 2019 distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
<b>Total</b>	<b>3 435 155</b>
Réserves légales 5 %	171 758
<b>Solde à affecter</b>	<b>3 263 398</b>
Report à nouveau distribuables en franchise de retenue à la source	675 392
Report à nouveau sans franchise de retenue à la source	2 588 006
<b>Total Report à nouveau</b>	<b>3 263 398</b>

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la non distribution de dividendes au titre de l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, nomme pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023 les Administrateurs dont les noms suivent :

- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par M. Hatem BEN AMEUR.
- Investment Trust Tunisia S.A. représentée par Mme Dadou Hedia DJILANI.
- Financière Tunisienne S.A. représentée par M. Ali Sabri ESSEGHAIER.
- United Gulf Bank UGB représentée par M. Mohamed Salah FRAD.
- Tunis International Bank TIB représentée par M. Mohamed FEKIH.
- Mutuelle Assurances de l'Enseignement MAE représentée par Mme Myriam BEN ABDENNEBI.
- M. Hedi DJILANI.
- M. Abderrazak BEN AMMAR.

Les Administrateurs sus-indiqués, tous présents ou représentés, déclarent accepter les fonctions d'Administrateurs qui viennent de leur être conférées.

L'Assemblée Générale Ordinaire Décide de renouveler le mandat de M. Abdessatar KRIMI et M. Mohamed BERRAIES en tant qu'Administrateurs Indépendants au sens de l'article 47 de la Loi N°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et Etablissements Financiers, pour un mandat de trois ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, après une séance de vote où les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter, .....en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les petits actionnaires, pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par HANNIBAL LEASE d'un ou de plusieurs Emprunts Obligataires Ordinaires et/ou Subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2021 et 2022 et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du cabinet F.M.B.Z. KPMG Tunisie représenté par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI en tant que Commissaire aux Comptes et ce pour une période de 3 ans qui s'achève à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Etats Financiers de l'exercice 2023.

Le Cabinet représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclare en outre, qu'elles n'entrent dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021 un montant net de 90.000 Dinars.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit et les membres du Comité des Risques pour l'exercice 2021 à un montant global net de 20.000 Dinars par Comité.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DIXIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**XVI. PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2021**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve la modification des articles 8, 13, 19, 22 et 23 des statuts.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**